

Haut-Saint-Maurice

6211-03-038

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
Mme MARIE-JOSÉ AUCLAIR, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES
DE CHUTE-ALLARD ET RAPIDES-DES-COEURS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 21 septembre 2004 à 13 h 30
Sous-sol de l'église Marie-Médiatrice
770, rue Réal
La Tuque

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
DÉPÔT DE DOCUMENTS 1
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR L'UTILISATION
ACTUELLE DE LA RIVIÈRE 3
REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. JOHN BURCOMBE 16
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LE DÉBIT RÉSERVÉ
ET LES POISSONS 36
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. JOHN BURCOMBE 57
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LES HERBIERS 63

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonjour tout le monde, bienvenue à cette deuxième séance de la première partie d'audience publique portant sur le projet d'aménagement des chutes hydroélectriques de Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs.

10

Alors nous allons entreprendre une séance cet après-midi, on va essayer peut-être jusqu'à quatre heures-quatre heures et demie (4 h- 4 h ½), et puis dans le contexte des séances de l'après-midi, étant donné qu'évidemment, il y a moins de citoyens de disponibles, la Commission va en profiter beaucoup, dans le questionnement qui va être initié entre autres par les citoyens, va profiter beaucoup de cette séance pour interroger et le promoteur et les personnes-ressources pour l'aspect commission d'enquête, comme j'expliquais hier, qui est un des deux (2) volets du mandat.

15

20

DÉPÔT DE DOCUMENTS

PAR LA PRÉSIDENTE:

25

Je vais commencer par demander, pour les personnes-ressources, est-ce que vous aviez des documents à déposer aujourd'hui, ou ça va, est-ce que vous avez déposé des documents depuis hier?

30

Pour monsieur Lefebvre, ministère de l'Environnement?

PAR M. GILLES LEFEBVRE:

Non, madame la Présidente, pas de document.

35

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Paul aussi.

40

Monsieur Houde, c'est beau? Monsieur Proulx, monsieur Cocoo, ça va, les autres aussi?

Dans la salle, les autres personnes-ressources, ça va?

45 Alors pour le promoteur, est-ce qu'il y avait des documents que vous avez déposés, que vous auriez à déposer, ou des suivis de questions?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

50 OK. Alors d'abord vous dire, hier on n'a pas identifié la liste des documents qu'on avait déposés, alors je rappelle rapidement qu'hier, nous avons déposé tous les documents que la Commission nous avait demandés au moment où on avait fait la conférence téléphonique pour la réunion préparatoire. Donc je lirai pas toute la liste parce qu'elle est assez longue, mais tout a été répondu.

55 Aujourd'hui, nous déposons, suite à la première soirée des audiences publiques, tous les acétates concernant la circulation, les retombées socio-économiques, l'archéologie, les milieux humides, ainsi que les documents suivants qui ont été demandés par la Commission suite au questionnaire d'hier, notamment le projet Grand-Mère, exemple de l'utilisation des fonds par les communautés, les fonds de développement; la liste des participants au Comité de
60 maximisation des retombées économiques du projet Grand-Mère.

Nous avons trouvé l'horaire des trains, il y en a un qui descend, il y en a un qui monte chaque jour.

65 L'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc, alors on vous a sorti le bilan 2002 avec le bulletin d'information qui fait état de l'utilisation des fonds de développement dans toutes les différentes municipalités qui étaient touchées par le projet. Donc ça, ça va bien vous donner un portrait à quoi servent les montants d'argent dans les fonds de développement.

70 Et finalement, nous avons trouvé, auprès de la SAAQ, le nombre d'accidents et de victimes selon les municipalités régionales de comté ou les entités équivalentes, en 2003; ce qui vous donnera une bonne idée et qui vous permettra de comparer la route 25 avec les différentes autres municipalités.

75 Alors voilà les principaux documents que nous avons déposés aujourd'hui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

80 Ainsi bien sûr que les présentations qui ont été faites hier, entre autres les informations, les données sur la route.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

85 Toutes les présentations sont déposées.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR L'UTILISATION ACTUELLE DE LA RIVIÈRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

90

OK, alors nous allons commencer la séance cet après-midi, j'ai demandé au promoteur s'il pouvait nous faire quelques présentations dont une sur un peu le canotage, la navigation et l'utilisation actuelle de la rivière, ainsi qu'un diaporama pour que les gens puissent bien voir les lieux, actuellement, qu'est-ce que ça a l'air, actuellement. Et je sais pas s'il y a des simulations

95

avec, mais un petit diaporama là-dessus aussi.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

100

D'accord. Alors je vais demander à Céline de parler un petit peu du canotage, et puis ensuite, Bertrand Émard, notre archéologue en chef, va se faire un plaisir de vous faire une présentation du diaporama; parce que comme c'est notre mémoire vive, il faut absolument que ce soit lui qui la fasse.

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

105

Il y avait plusieurs parties dans votre question, je vais commencer par le canotage. Bon, il y avait aussi toute la question de la navigation de façon générale, qui est un peu différente, et pour l'utilisation aussi de la rivière, donc peut-être en trois (3) thèmes.

110

Je vais aller à la carte, pour vous montrer les différents rapides qui jalonnent la rivière, et le diaporama vous permettra de les voir ensuite en photo.

PAR LA PRÉSIDENTE:

115

Vous avez un micro portatif. Oui, c'est beau.

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

120

Bon, je vais commencer donc de l'amont de la rivière vers l'aval, donc comme si on descendait la rivière, soit en canot, soit en kayak.

125

Alors pour commencer, la rivière Saint-Maurice, c'est quand même une rivière qui n'est pas destinée aux débutants, c'est une rivière qui présente plusieurs seuils, plusieurs chutes, c'est une rivière qui est difficilement canotable, ça prend quand même des kayakistes et canoteurs intermédiaires et même expérimentés.

Il faut aussi dire que Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs nécessitent des portages, pour des canoteurs de niveau intermédiaire; il n'y a que les experts qui pourraient se lancer, je dirais,

130 dans la descente de Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs. Il existe d'ailleurs deux (2) portages, à chacun de ces sites-là.

135 Alors donc, on se situe ici dans la région de Chute-Allard, alors il y a certains rapides près de la réserve de Wemotaci, donc ce qu'on appelle les rapides de Wemotaci, qui sont juste en bas du pont ferroviaire du CN, ici, dans cette zone-là, qui sont relativement faciles.

140 Donc vous savez, il y a une classification à la Fédération québécoise de canot-kayak, on a des rapides avec différents niveaux de 1 à 6, 1 étant facile à R6 étant très difficile, il y a aussi une classification par rapport aux seuils, 1 et 2 et 3, et finalement il y a les chutes, bien sûr, qui sont généralement infranchissables.

145 Alors je vais essayer d'y aller avec les rapides. Alors le premier qu'on rencontre ici, qu'on pourrait descendre à partir donc tout proche de Sanmaur et de Wemotaci, ce sont des rapides de R2 et R3, quand même assez simples. Et ensuite donc, on redescend la rivière et on arrive finalement à Chute-Allard. Il y a pas d'autres rapides entre les deux (2) sites.

150 À Chute-Allard, alors il y a plusieurs bras, comme vous avez vu, il y a le bras nord, le bras sud. Du côté nord, c'est un seuil, alors un seuil quand même de plusieurs mètres, donc infranchissable. Et de l'autre côté, dans le bras sud, difficile aussi, R4-R5, du R3 aussi, donc variable, mais il y a un portage parce que le canoteur moyen, c'est quand même un obstacle qui est assez difficile, assez long, peu profond aussi. Alors c'est sûr qu'en kayak, ça peut se descendre, en canot, pas à toutes les saisons.

155 Ensuite, vous avez ce qu'on appelle le saut du Démon, qui est un resserrement de la rivière, c'est un seuil, un seuil de niveau, laissez-moi vérifier, S4 ou S5, alors c'est difficile, là aussi il y a un portage.

160 Et si je continue, le prochain rapide, c'est le rapide des Iroquois. Vous le verrez sur des photos, le rapide des Iroquois, c'est un peu comme Chute-Allard, c'est un long rapide en escalier, qui s'étire sur presque une centaine de mètres.

165 Donc ici, à partir de saut du Démon, vous voyez, on est dans la partie qui n'est pas touchée par le projet. Alors tous ces rapides-là, saut du Démon, rapide des Iroquois, rapide de la Graisse, ce sont des rapides conservés dans le cadre du projet. Donc rapide des Iroquois, pas facile non plus quand même, on parle de R5, des seuils aussi, seuil de niveau 3, seuil de niveau 4. Alors c'est pas un obstacle qui est facilement franchissable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

170 Excusez-moi, quand vous parlez de seuils, c'est quel niveau à peu près, versus une chute?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

175 Bien, le seuil, en fait, c'est que si vous voulez, la cassure est moins abrupte qu'une chute. Ce que ça fait, c'est que l'eau glisse sur la paroi, donc il y a quand même moyen, par un bon kayakiste par exemple, de glisser sur un seuil. Mais disons que quand on est rendu à du S4 ou du S5, on n'est pas loin d'une chute.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

180 Le problème du seuil, c'est que ça vous renvoie en l'air. Vous voyez, l'eau monte et puis elle repart. Vous verrez Rapides-des-Cœurs, on voit très bien ce phénomène.

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

185 Bien, Rapides-des-Cœurs, c'est une chute, aussi. Il y a un seuil d'un côté et il y a une chute de l'autre. C'est ça!

190 Alors rapide des Iroquois. Rapide de la Graisse aussi, un petit peu plus franchissable, on parle de rapides de niveaux 2 et 3, il y a aussi des seuils plus petits, qui seraient franchissables par des canoteurs je vous dirais intermédiaires.

195 Alors on est rendu ici, toujours dans la partie non touchée, donc entre les deux (2) biefs si vous voulez des aménagements.

200 Finalement, bon, il y a une série de rapides plus petits, on parle du rapide du Lièvre, 285, dans ce secteur-ci, qui sont plus simples. Mais malheureusement, on n'avait pas de photos sur l'ensemble des rapides, alors il y avait pas d'évaluation de la Fédération québécoise non plus. La Fédération québécoise a fait une évaluation assez générale.

205 On arrive finalement donc, pas de rapides non plus dans l'ensemble, on arrive à Rapides-des-Cœurs. Rapides-des-Cœurs, bien, c'est vraiment une chute, je vous dirais que c'est le plus gros obstacle qu'un kayakiste ou canoteur aurait à franchir. Il faut faire du portage, le portage est en rive droite. Je pense qu'il y aurait probablement juste un kayakiste très expérimenté, on parle, nous, d'utilisation de cordelles pour réussir à franchir Rapides-des-Cœurs.

210 Donc en résumé, c'est une rivière, en tout cas dans notre zone d'étude, entre Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs, qui ne s'adresse pas à des kayakistes et canoteurs débutants.

PAR LA PRÉSIDENTE:

215 OK. Est-ce que vous avez eu des représentations ou des rencontres auprès de regroupements de kayakistes ou de canoteurs, je parle d'entreprises de canotage, concernant le projet à l'étude; est-ce qu'il y a eu des consultations qui ont été faites?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

220 Bien en fait, il y a cinq (5) compagnies, cinq (5) ou six (6), cinq (5) compagnies en fait d'aventure et de plein air qui ont été rencontrées, en fait c'est des entrevues téléphoniques qu'on a faites surtout.

225 Peut-être que monsieur Émard pourrait me dire, je pense qu'il y a aussi des rencontres personnelles mais ça a été – alors vous le voyez dans le chapitre 21, on a toute la description des cinq (5) compagnies de plein air et d'aventure, et vous avez le questionnaire à l'annexe Q, qui décrit un peu le type de questionnaire qu'on a demandé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

230 Mais suite aux questions, j'ai vu dans l'étude d'impact, est-ce qu'il y a eu des représentations à l'effet qu'il y avait des problèmes en regard de l'utilisation future pour eux et leur clientèle ou autres?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

235 Bien eux, en fait, ce qui ressort de nos enquêtes, c'est que la partie la plus utilisée par ces compagnies-là et leur zone d'étude est beaucoup plus grande que la nôtre. On a eu de la difficulté à cibler sur la partie.

240 Ils utilisent en fait du réservoir Gouin jusqu'au réservoir Blanc, mais ce qui est ressorti, c'est que c'est le réservoir Blanc qui est majoritairement utilisé. Quand on regarde les chiffres, c'est Passeport Aventure, si je ne me trompe, qui est peut-être le principal utilisateur, et peut-être deux cents (200) de ses utilisateurs utilisent le réservoir Blanc, alors ça s'adresse souvent à des canoteurs de type intermédiaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK, merci.

PAR LA COMMISSAIRE:

250 Pardon madame, est-ce qu'il y a des entreprises de rafting, des gens qui utilisent des eaux vives et non pas des eaux calmes?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

255

Oui, si vous me laissez une minute, je vais sortir la liste des cinq (5) entreprises. Effectivement, il y a du rafting, il y a du canot, il y a du kayak.

260

Alors à la page 21-10, je vais prendre le tableau Q.1, je pense que ça va aller mieux, alors je vous réfère peut-être à la page Q.3, on a un tableau qui décrit les entreprises de plein air.

265

Alors vous avez Rabaska Sorel-Tracy, qui font du rabaska. Je vous dirais que la seule compagnie qui fait du rafting, du "freighter", c'est pas du rafting en fait, ce serait Passeport Aventure. La plupart font du kayak et du canot, en fait, dans les cinq (5) compagnies qu'on a.

PAR LA COMMISSAIRE:

270

Mais la question est de savoir, est-ce qu'ils vont pouvoir continuer, est-ce qu'ils vont maintenir leurs activités avec les changements qui sont anticipés?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

275

Oui, bien sûr. Oui, oui, c'est ça, si vous regardez justement dans nos enquêtes, la plupart de ces compagnies-là pratiquent dans le réservoir Blanc, donc à l'aval de nos ouvrages.

280

Une partie utilise certaines portions de la rivière qui va être ennoyée, mais en fait, ce qu'on dit, nous, comme ce sont du canot-kayak familial, ces entreprises-là, elles vont être, moi je dirais, même être favorisées parce que l'accessibilité à nos plans d'eau va être plus grande, ce seront donc des plans d'eau lacustres, oui, mais adjacents, comme je vous montrais, à trois (3) zones de rapides qui existent. Alors ça fait des beaux parcours, quand même, pour une plus grande majorité.

285

C'est sûr qu'au niveau des kayakistes experts et des canoteurs experts, là il faudra qu'ils utilisent les espaces existant entre les deux (2) ouvrages.

PAR LA COMMISSAIRE:

290

Et est-ce qu'il est prévu des aménagements amont-aval, pour permettre de franchir les zones?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

295

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que c'est des portages qui sont longs?

300 **PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

C'est des portages assez longs, actuellement ce sont des portages assez longs, entre autres Rapides-des-Cœurs, c'est quand même un bon kilomètre (1 km).

305 Dans le fond, ce qu'on a prévu, nous, c'est des rampes de mise à l'eau, pour donner accès à nos deux (2) biefs. Leur lieu exact n'est pas encore précisé, parce qu'on veut travailler ça avec les utilisateurs du milieu, donc ça, on va le préciser plus tard. Mais on les a prévus dans nos mesures d'atténuation.

310 On veut aussi aménager des sites de camping rustiques, le long des deux (2) biefs, justement parce que ces compagnies-là sont souvent associées à du canot-camping.

315 On veut aussi réaménager les portages, on va les réaménager et ce, dès la construction, pour permettre que même pendant la construction, on puisse traverser d'aval à l'amont. Donc on a prévu ces mesures-là pour faciliter l'accès et le maintenir aussi pendant la construction.

PAR LA PRÉSIDENTE:

320 Merci.

Alors je vous laisse continuer pour la présentation du diaporama.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

325 Alors on va donc partir de Wemotaci et descendre vers le réservoir Blanc. Vas-y!

PAR LA PRÉSIDENTE:

330 Oui, allez-y, monsieur Émard.

PAR M. BERTRAND ÉMARD:

335 Bonjour tout le monde. Comme Céline l'a mentionné tout à l'heure, on va suivre le même parcours, le même trajet de l'amont vers l'aval, dès que notre canon sera réchauffé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

En attendant, peut-être, on avait une dernière question à poser à la Ville de La Tuque.

340

PAR LA COMMISSAIRE:

Monsieur Proulx, est-ce qu'au sein de la ville de La Tuque, est-ce qu'il y a des organismes, des entreprises qui pratiquent des activités de plein air dans la région qui va être touchée, et qui ont manifesté des préoccupations?

345

PAR M. JUSTIN PROULX:

Il y a Passeport Aventure, qui a déjà été mentionnée, qui est une entreprise de chez nous.

350

Il y a également les pourvoiries qui sont en périphérie du site touché qui, tranquillement pas vite, diversifient un peu leurs produits, qui étaient autrefois axées uniquement sur la chasse et la pêche, mais tranquillement, ça s'en va vers des activités de plein air douces. Ça peut être des sites qui sont intéressants pour eux, soit le canot, le kayak, etc.

355

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc ça leur permettrait d'étendre un petit peu plus le type d'activités qu'ils pourraient offrir?

360

PAR M. JUSTIN PROULX:

Oui.

365

PAR LA COMMISSAIRE:

Avec l'aménagement de plans d'eau plus calme.

370

PAR M. JUSTIN PROULX:

Ça peut faciliter peut-être la diversification de ces entreprises-là.

375

Ensuite, sans qu'on le sache, c'est sûr que la rivière Saint-Maurice, c'est un joyau pour le canotage, il y a des camps d'été d'un peu partout au Québec, même de l'Ontario qui viennent sur notre territoire, sans qu'on le sache; on voit passer souvent les véhicules, mais on n'a pas nécessairement d'enquêtes ou de données à savoir c'est qui et combien. Mais on sait que c'est une rivière qui est quand même fréquentée.

380 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce que c'est les parties plus d'eaux vives qui sont recherchées ou les parties plus calmes?

385 **PAR M. JUSTIN PROULX:**

Bien souvent, la descente de la rivière comme telle, pour des expéditions de plusieurs jours, pour pas dire de plusieurs semaines, il y en a qui vont relier le réservoir Gouin jusqu'à Trois-Rivières, c'est des choses qui se font. Il y a d'autres camps ou d'autres entreprises qui vont seulement faire certains tronçons, dépendamment de la clientèle, de différentes difficultés. Mais c'est difficile à quantifier.

390 **PAR LA COMMISSAIRE:**

395 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

400 Pour les propriétaires de pourvoies, actuellement, est-ce qu'ils voient arriver ce projet-là avec une espèce d'ouverture aussi du territoire, ou d'accès, ou même de développer une nouvelle part de marché; est-ce qu'ils le voient comme justement un intérêt à développer quelque chose ou plutôt de la compétition?

405 **PAR M. JUSTIN PROULX:**

Une des grandes préoccupations des pourvoyeurs, c'est l'accès au territoire parce qu'à proximité, il y a des pourvoyeurs à droit exclusif, sur lesquels il y a des accès qui vont être améliorés ou réfection de certains chemins. Ça, c'est quelque chose qui les fatigue, là.

410 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va y revenir de toute façon, je vais passer le diaporama mais effectivement, cet aspect-là va être questionné par la Commission dans quelques minutes. Merci.

415 Alors ça va, vous pouvez y aller.

PAR M. BERTRAND ÉMARD:

420 Bon, on a intitulé: Diaporama de la rivière Saint-Maurice, et en atikamek, la rivière Saint-Maurice, c'est Tapiskwan sipi, sipi pour rivière. Donc on y va, on part de l'amont vers l'aval.

Donc on commence par la communauté de Wemotaci, qui fait partie de la zone d'étude, à l'extrémité ouest sur la carte. On voit ici le pont routier, qui permet à la communauté, en fait qui rejoint la 25 jusqu'à la communauté autochtone atikamek de Wemotaci.

425

Encore une vue, mais de l'autre côté, vers l'ouest de la communauté de Wemotaci, on voit le pont et on voit la plaine, on vous a parlé déjà de la plaine alluviale de Wemotaci, c'est ce qu'on voit en arrière-plan de cette photo-là.

430

Comme Céline vous l'a indiqué tout à l'heure sur la carte, c'est les rapides de Wemotaci qui sont juste un petit peu à l'aval du pont ferroviaire; à Wemotaci, il y a deux (2) ponts, le pont routier et le pont ferroviaire, qui traversent la rivière Saint-Maurice. Et ici, c'est une photo qui a été prise à la fin de l'hiver ou au début du printemps, les petites taches blanches, on va revivre ça bientôt, c'est de la neige.

435

PAR LA COMMISSAIRE:

Excusez-moi, est-ce que ces rapides-là seraient touchés par l'enneigement?

440

PAR M. BERTRAND ÉMARD:

Ces rapides-là, oui. En fait...

PAR LA COMMISSAIRE:

445

Ils seraient touchés, ça commencerait là?

PAR M. BERTRAND ÉMARD:

450

En fait, l'influence du bief, nos ingénieurs vont me corriger si je me trompe, ils vont jusqu'au pont ferroviaire de Wemotaci.

455

Directement en face de Wemotaci, il y a le hameau de Sanmaur, dont on voit ici des habitations, des remises qui sont là. Juste pour l'information, le mot Sanmaur, ça vient de la contraction anglophone de Saint-Maurice, Sanmaur. Juste une petite note toponymique.

Donc on voit encore ici la fameuse plaine alluviale de Wemotaci, qui est encore dans l'arrière-plan de la photographie.

460

Donc de Sanmaur, on se dirige un petit peu plus vers l'aval, donc le site de Chute-Allard. Je pense que Céline vous l'a bien expliqué tout à l'heure, sur la droite, vous voyez ce qu'on appelle le bras nord, où on va installer la future centrale; l'évacuateur de crue sera au centre, dans le bras centre; et à gauche, les évacuateurs avec les vannes gonflables.

465 Une autre vue, on va tourner un petit peu autour de la Chute-Allard pour vous donner différents points de vue du site, de l'emplacement. Là ici, c'est le bras nord dont je venais de vous parler, la centrale devrait être installée, exactement, à cet endroit-là, avec le canal de fuite de sept cents mètres (700 m).

470 Donc vous vous demandiez s'il y avait des simulations, ici madame Fournier nous a fait une simulation en condition future, donc du bief de Chute-Allard. On peut voir, l'ouvrage qui est là, c'est des ouvrages de levage pour l'évacuateur de crue. Plus vers la droite, vous avez les vannes gonflables qui sont à peine visibles, affleurement d'eau.

475 Donc on complète notre trois cent soixante degrés (360 °) de Chute-Allard. Encore ici, on a fait une simulation du futur aménagement de Chute-Allard, avec les ouvrages qui sont prévus. Donc on voit la centrale, l'évacuateur de crue, les vannes gonflables, le pont et la galerie de fuite qui est à droite sur la photographie.

480 À partir de ce moment-ci, ces endroits-là ne seront pas touchés, ne seront pas influencés par le bief de Rapides-des-Cœurs, qui est plus en aval. On a le saut du Démon, et si vous me permettez, encore une petite note toponymique, on a cherché à savoir de quel démon il s'agissait, et ce que l'on pense, le saut du Démon prend son nom du lac qui s'appelle le lac Démon, dans lequel se jette le ruisseau du Démon, et le "ruis" serait disparu comme par enchantement pour devenir saut du Démon.

485 Donc encore ici, c'est les rapides des Iroquois, ils ne seront pas touchés par le bief de Rapides-des-Cœurs. OK.

490 Et ensuite, les rapides de la Graisse, on continue toujours vers l'aval. Les rapides de la Graisse seraient pas touchés non plus par le bief de Rapides-des-Cœurs. Donc dans les rapides de la Graisse, il y a des pêcheurs, qu'on appelle les pêcheurs à bottes, qui viennent taquiner le poisson parfois même en plein milieu de la rivière, donc ça vous donne aussi une petite indication, quand Céline vous dit que les conditions de navigation sont pas très faciles, il faut connaître les chenaux pour pouvoir se diriger, parce qu'en plein milieu de la rivière, il y a pas beaucoup d'eau. On est au mois de juillet, juillet 2003, si je ne m'abuse, mais quand même, il y a pas beaucoup d'eau.

495
500 Donc on continue un petit peu plus loin. Ici, c'est la gare ferroviaire de Vandry. On vous a mis deux (2) photographies du hameau de Vandry. À notre connaissance, il y a personne qui habite là en permanence, ce sont principalement des villégiateurs qui s'adonnent à toutes sortes d'activités, des gens que l'on a rejoint par un questionnaire postal pour une enquête sur leur utilisation des ressources, des activités, etc. Donc ces informations-là, vous les avez dans notre étude d'impact.

505

PAR M. PATRICK ARNAUD:

En bas, est-ce que tu veux expliquer ce que c'est, en bas; en bas, les bâtiments.

510 **PAR M. BERTRAND ÉMARD:**

Oui, ce sont des bâtiments qui sont reliés pour l'entretien de la voie ferrée par le CN. Il y a des réservoirs de carburant à l'extrême gauche, et une série de garages et d'entrepôts qui sont utilisés pour l'entretien de la voie ferrée par les employés du CN.

515

Donc on continue encore un petit peu plus à l'aval. Ici, on a le hameau de Ferguson. Au hameau de Ferguson, on a une image du type de chalets, d'habitations qui sont utilisées par les villégiateurs, un peu à la même façon que Vandry. Il y a un petit peu plus de personnes qui sont à Ferguson, il y a plus de chalets qui sont là.

520

Donc directement en face de Ferguson, l'île en forme de cœur, d'où le rapide tient son nom, le rapide des Cœurs, c'est les rapides en forme de cœur donc qui sont directement situés en face de Ferguson.

525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Cette île-là, est-ce qu'elle va être ennoyée complètement?

PAR M. BERTRAND ÉMARD:

530

Tout à fait, tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

535

Est-ce que c'est la même île sur laquelle on parlait hier en regard des recherches archéologiques, où on a trouvé des artefacts, qui avaient été signalés par un intervenant, c'est cette île-là?

PAR M. BERTRAND ÉMARD:

540

Oui, c'est exactement cette île-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

545

OK, merci. Continuez.

PAR M. BERTRAND ÉMARD:

550 Donc c'est une autre vue du hameau de Ferguson. En consultant l'étude d'impact, vous allez remarquer qu'il y a un seul chalet qui va être inondé par le bief de Rapides-des-Cœurs, et c'est le chalet qui est sur la photographie, qu'on va déplacer.

555 Donc ici, nous arrivons aux Rapides-des-Cœurs. Donc c'est le site, quand monsieur Arnaud vous parle de l'îlot rocheux, c'est l'endroit, en plein centre de l'image.

Donc on a fait encore une simulation du futur aménagement de Rapides-des-Cœurs. On peut remarquer qu'il y a une chaloupe, avec probablement deux (2) pêcheurs, qui vous donne une échelle.

560 Donc encore ici, on a les ouvrages pour le levage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

565 Monsieur Arnaud, est-ce qu'ils vont avoir le droit d'aller aussi près, avec leur chaloupe?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

570 En réalité, je pense qu'ils iront pas aussi près, parce que le secteur qui, actuellement, est très utilisé, c'est les frayères qui sont juste ici, en bas, à droite de la photo. Alors ils pourront tout à fait continuer à aller dans le même secteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

575 Mais il y a quand même, c'est ça, il y a un secteur, quand ça fonctionne, ils peuvent pas s'approcher aussi près du barrage.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

580 Oui, en réalité, ils peuvent s'approcher assez près, parce qu'il y a pas des courants torrentiels. Je veux dire, la centrale rejette de l'eau, mais en général, on n'a pas tellement de problèmes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

585 Ça, c'est l'aval ou l'amont de la centrale?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ça, on est en aval. Ça, c'est l'aval.

590 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, je comprends.

595 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Et vous remarquez d'ailleurs, vous remarquez que Rapides-des-Cœurs, c'est un demi-cercle. Et quand on remonte Rapides-des-Cœurs, on voit pas la chute, en réalité, c'est très difficile de la voir.

600 Alors là, il va y avoir la présence de la centrale, dans le futur.

PAR M. BERTRAND ÉMARD:

605 Donc une autre vision, un autre point de vue de l'aménagement de Rapides-des-Cœurs. Donc ici, on a une vue du bief amont, et on voit, vers la droite, c'est le réservoir Blanc qui est là.

610 Et donc, sur le bord du réservoir Blanc, on a, comme vous pouvez le distinguer sur la carte, à l'extrémité est, c'est le hameau de Windigo, ici on a quelques maisons, quelques habitations qui sont utilisées par les villégiateurs principalement de la région de La Tuque, qui viennent faire de la villégiature à Windigo.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

615 Et là, je voudrais juste rajouter, Windigo est quand même assez éloigné de la centrale, on n'est pas collé à la centrale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

620 Est-ce qu'ils vont être affectés par l'ennoisement?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

625 Non, pas du tout. Parce que là, on est en aval. Vous avez ici la centrale Rapides-des-Cœurs, vous voyez où est la pourvoirie Windigo, donc eux, ils sont influencés très fort par le réservoir Blanc. Parce que leur clientèle utilise majoritairement le réservoir Blanc.

PAR M. BERTRAND ÉMARD:

630 La dernière image, le réservoir Blanc. Donc on a une vue vers l'est du réservoir Blanc, lequel ne subira pas d'influence, comme l'a dit Patrick; tout à fait, il y aura pas d'influence de nos ouvrages là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

635 Je vous remercie beaucoup.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JOHN BURCOMBE**

640

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais appeler le premier intervenant, monsieur Burcombe, s'il vous plaît.

645

Alors bonjour monsieur Burcombe. Votre première question.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

650 Bonjour madame la Présidente. Alors j'étais pas ici hier, alors je sais pas quelles questions ont été traitées. Mais j'aimerais...

PAR LA PRÉSIDENTE:

655 Plus, monsieur Burcombe, plus sur les questions, particulièrement hier, des retombées économiques, la question des artefacts, de l'archéologie.

Il y a eu aucune question sur la justification ou sur les approvisionnements ou autres, c'était plus sur des aspects des impacts sur le milieu humain.

660

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord.

665 Alors j'aimerais peut-être parler de la justification, dans ce cas. Dans l'étude d'impact, c'est à la page E-3, il y a le tableau 1.1 du projet Hydro-Québec Production.

PAR LA PRÉSIDENTE:

670 Est-ce que c'est possible de l'avoir à l'écran? C'est la page E-3, dans 1.2, le tableau 1-1 et tableau 1-2, j'imagine.

Excusez-moi, monsieur Burcombe, ça va aider peut-être la compréhension. Alors allez-y.

675

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Alors je remarque que le projet Suroît n'est pas inclus dans ce tableau. Est-ce que ça veut dire qu'Hydro-Québec ne veut plus aménager le projet du Suroît?

680

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc en fait, je compléterai la question de monsieur Burcombe pour monsieur Arnaud, en regard des projets qui sont inscrits là, il y a peut-être effectivement, dans les projets qui sont prévus, on retrouve pas celui du Suroît et aussi, j'aimerais ça que vous me disiez aussi, concernant les prévisions qui avaient été faites, entre autres pour l'usine d'Alcoa, où il y avait un cinq cents mégawatts (500 MW), l'aluminerie qui avait un cinq cents mégawatts (500 MW) qu'Hydro Production devait fournir et qui, bon, il semblerait pour l'aluminerie, qui a été mis de côté aussi.

685

690

Comment on retrouve ça dans vos prévisions, dans le plan d'approvisionnement prévu, même celui qui est à l'étude pour 2011? Et effectivement, le Suroît se retrouve pas là-dedans.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors je pense d'abord que je vais peut-être répondre à la deuxième partie de votre questionnement. Je pense que c'est important de voir que ça, c'est un projet qui est présenté par le groupe Production. Alors la question d'aluminerie, ça toucherait plutôt Distribution qui va avoir donc une demande de cinq cents mégawatts (500 MW) supplémentaires.

695

700

Pour répondre ensuite à la première partie de votre question, madame la Présidente, je pense que l'historique du Suroît vous fera facilement comprendre que c'est un projet que nous souhaitons, mais c'est un projet qui, actuellement, subit des difficultés d'approbation terribles et donc pour l'instant, nous travaillons avec un bilan qui ne tient pas compte du Suroît.

705

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc c'est ça, c'est un peu ce que je voulais comprendre, même quand je parlais de cinq cents mégawatts (500 MW) qu'Hydro Distribution aura à fournir, en tout cas aller en appels d'offres éventuellement, c'est que je me souviens qu'au moment où on a fait Péribonka, quand on évaluait quels seront les besoins au Québec dans X années, on tenait compte de l'ensemble des engagements, des ventes ou des engagements aussi. Donc Hydro-Québec Production se devait aussi, on comprend, se devait aussi de présenter des projets pour répondre à ces appels d'offres là.

710

715

C'est en ce sens-là que je me disais, qu'est-ce que ça a changé dans vos prévisions en approvisionnement.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

720

Je dirais que pour l'instant, il y a rien qui a vraiment changé, fondamentalement, si ce n'est, comme je vous dis, maintenant...

PAR LA PRÉSIDENTE:

725

Le Suroît ne se trouve plus dans le calcul ici.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

730

Non, parce que c'est un projet, on le remettra à l'agenda quand on aura une bonne assurance qu'il pourra se faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

735

OK. Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

740

Alors est-ce que je peux comprendre de ça qu'Hydro-Québec peut s'en passer, du Suroît, il peut exister, continuer de vivre sans le projet Suroît, qui est un projet qui a été présenté à un certain moment comme essentiel; est-ce qu'on peut dire maintenant que c'est accessoire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

745

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

750

C'est pas ce qu'on dit; on dit pas que le projet du Suroît est accessoire. On dit que dans le tableau qu'on présente aujourd'hui, on a mis les projets qui sont en processus soit de construction, soit d'attente d'autorisation gouvernementale dans un processus final, et les projets qui sont à l'étude.

755

Je dirais que le Suroît, si vous regardez bien, le Suroît ne fait pas partie d'aucune de ces catégories. Il est pas en construction, il est pas en attente d'autorisation gouvernementale puisqu'il a été autorisé, et il est pas à l'étude puisque l'étude est terminée. Alors c'est la raison pour laquelle il est pas là.

760

Mais à aucun moment j'ai dit qu'on peut s'en passer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

765 Je sais pas si vous avez, pour ce projet-là, le même type de document que vous nous
avez présenté – je m'excuse, je fais référence à Péribonka parce que ça fait pas très
longtemps, il est en construction actuellement, ça fait à peine un an qu'il est passé en audience,
les données sont sensiblement les mêmes – vous nous aviez déposé à ce moment-là un
document qui était un bilan, un bilan énergétique en térawattheures.

770 On avait là-dedans la capacité de production, les ventes engagées et la capacité pour
ventes supplémentaires, qui donnaient une bonne idée. En fait, on retrouvait dans les ventes
engagées ou dans les projets engagés, on retrouvait ce type de projet là, que ce soit Suroît, pas
Suroît, c'est-à-dire plutôt les cinq cents mégawatts (500 MW) de l'aluminerie.

775 Mais ce que j'aimerais, est-ce que vous avez un tableau qui nous permettrait de voir,
pour bien visualiser quels sont les besoins à quel moment, et dans le cadre du projet qui est à
l'étude, où il se retrouve en regard du plan d'approvisionnement.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

780 Alors monsieur Jeanty va répondre, va vous présenter le tableau qu'on a amené.

PAR LA PRÉSIDENTE:

785 Ça va, monsieur Burcombe, vous comprenez dans quel sens je vais avec votre
question?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

790 Oui, c'est bon, merci.

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

795 Alors madame la Présidente, ce tableau résume ce que vous avez dit tantôt. Dans un
premier temps, le parc de production, c'est la ressource dont dispose Hydro-Québec.

800 Dans un deuxième temps, Hydro-Québec a des engagements. Alors quand on fait la
différence entre le parc de production dont dispose Hydro-Québec et les engagements
auxquels il doit faire face qui, en priorité, c'est l'électricité patrimoniale de cent soixante-cinq
térawattheures (165 TWh), on arrive à une différence où on voit, de 2004 à 2011, c'est ce qu'on
appelle notre marge de manœuvre, elle est plutôt mince. En 2004, elle est dans le négatif.

C'est pour ça qu'Hydro-Québec Production, pour satisfaire la demande croissante des
besoins énergétiques du Québec, tel que l'a mentionné mon collègue Patrick Arnaud hier, est

805 obligé de mettre de l'avant ce qu'on appelle des projets de production dont on vous a présenté le tableau ça fait à peine une minute. Et là-dedans, on voit les différents projets, incluant notre projet d'aujourd'hui, le projet des aménagements de Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs.

810 Donc le bilan final, avec ce tableau, nous permet de constater que si on ajoute les projets de production, la marge de manœuvre d'Hydro-Québec s'améliore, pour passer, à l'horizon 2011, à un surplus de douze point sept térawattheures (12,7 TWh), qui nous permettent, compte tenu des aléas de l'hydraulicité, d'être confortables.

PAR LA PRÉSIDENTE:

815 OK. Et si je me souviens bien, de mémoire, pour Péribonka, on avait pour 2011, seize (16 TWh), c'est possible, seize térawattheures (16 TWh) de ressources non engagées, c'est possible?

820 Est-ce que depuis un an, les choses ont changé? On a parlé du Suroît, on a parlé d'Alcoa, est-ce qu'en regard du tableau, des approvisionnements et des besoins de production pour répondre à la fois aux demandes, aux ventes engagées ou pour donner une marge de manœuvre pour aller sur les marchés, donc ça a pas changé depuis un an, même avec des projets qui sont mis en veilleuse?

825

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

830 De mémoire, quand le projet de Péribonka a été présenté, je pense que probablement il tient compte du Suroît qui lui, actuellement, comme disait mon collègue Patrick Arnaud, a des difficultés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

835 OK. Donc je comprends.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

840 Il faut bien comprendre qu'aujourd'hui, aussi, il y a le cinq cents mégawatts (500 MW) d'Alcoa qui est pas là. Alors l'un dans l'autre, si vous voulez, la situation a pas beaucoup changé, finalement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

845 On comprend de votre tableau – vous pourrez nous déposer le tableau, monsieur Arnaud – on comprend de votre tableau que dans le fond, les besoins en approvisionnement pour répondre à la demande n'ont pas changé, c'est la marge de manœuvre pour des ventes

supplémentaires sur les marchés qui, elle, aurait diminué, si je compare Péribonka à maintenant.

850 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

855

Dans l'en-tête de votre tableau, vous parliez des apports hydrauliques. La moyenne des apports hydrauliques, depuis 1984, présente quand même une baisse, une tendance qui continue à la baisse.

860

Je sais que cette année, il y a eu quand même des apports importants de pluie par rapport aux autres années, c'est quoi l'impact de ces apports-là qui baissent tout le temps?

865

On a vécu, durant le dernier hiver, le moment où Hydro-Québec a fait appel à la population pour baisser l'utilisation, et puis bon, on parlait de faibles apports hydrauliques qui feraient que les réservoirs étaient plus ou moins adéquats pour répondre à la demande à ce moment-là.

870

Mais comment, en fait je vais y aller crûment avec ma question, on construit des barrages, on construit des infrastructures et on a l'impression en même temps qu'on a des informations, que ce soit en regard des effets climatiques ou en regard de plein d'aspects, qu'il y a de moins en moins d'eau dans les barrages, alors naïvement, je pourrais vous dire, naïvement, ma question serait: est-ce qu'on continue à construire si on se rend compte de plus en plus qu'on va avoir un problème d'approvisionnement hydraulique? Est-ce qu'on devrait pas aller vers d'autres types de production, dans ce contexte-là?

875

Je regarde les données qui sont données dans les études d'impact, les avis, ou ce qui s'est donné aussi dans le cadre des études à la Régie de l'énergie dernièrement, la question que je me pose, c'est ça, est-ce que quand vous arrivez avec un projet qui tient compte des besoins, vous démontrez que ça tient compte aussi de l'hydraulicité, alors où on en est là-dessus.

880

PAR M. PATRICK ARNAUD:

885

J'aimerais, si vous permettez, je vais prendre un tableau, j'aimerais vous faire un petit schéma.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avec le micro.

890 Ça va, monsieur Burcombe? Je vais profiter de la porte que vous avez ouverte pour ça, et je vous reviens, comme j'ai personne d'autre d'inscrit, vous pourrez revenir avec une question.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

895 Oui, je vais essayer un peu de schématiser, et puis je pense que mon collègue va compléter, parce que je pense qu'on sera pas suffisant d'être deux (2) pour comprendre. C'est quand même une équation assez compliquée.

900 Je pense qu'à Hydro-Québec, on va schématiser comme ça, on a des réservoirs hydrauliques, ces réservoirs hydrauliques reçoivent de la pluie; alors ça, on va l'appeler de la pluie. Et ces réservoirs hydrauliques permettent de sortir ce qu'on appelle de l'énergie, qui sont des besoins.

905 En réalité, on a, à part les réservoirs hydrauliques, comme vous le savez, on a une centrale nucléaire, donc on va dire que ça, c'est la centrale nucléaire, C. Et puis on a des centrales thermiques, on a des centrales thermiques.

910 Ensuite, on a une autre source d'approvisionnement, qui sont les importations. Parce qu'on a des interconnexions, on a huit (8) ou neuf (9) interconnexions interprovinciales ou interétatiques, avec les États-Unis.

915 Alors quand je dis que l'équation est compliquée, c'est qu'on a d'abord une hydrologie qui est variable, qui fait qu'on a ce qu'on appelle l'hydraulicité qui change, comme vous dites, depuis plusieurs années, depuis plusieurs décennies, on est en zone critique.

920 On a de l'énergie, on va l'appeler Q, québécoise, et on va appeler une autre énergie qu'on va appeler exportation. Alors on a deux (2) types d'énergie, d'abord prioritairement, on donne de l'énergie aux Québécois, et deuxièmement, quand on a de la disponibilité et que nos voisins nous demandent, on fait des exportations.

925 Alors tout ça, si vous voulez, la gestion du parc hydrique, elle tient compte de tout cet équilibre. Et la gestion du réseau d'Hydro-Québec, c'est d'arriver, et là je reprends plus ou moins ce qui a été dit à la Régie de l'énergie, puisqu'on vient de faire une commission sur la sécurité énergétique des Québécois, tout ça vient à respecter un critère, qui est un critère de sécurité qui consiste à dire: on va essayer de toujours avoir soixante-quatre térawattheures (64 TWh) pour l'an prochain. Parce qu'on sait qu'à soixante-quatre térawattheures (64 TWh), on va être capable d'aller chercher à peu près, on va dire, les cent cinquante térawattheures (150 TWh) hydrauliques dont on a besoin pour satisfaire les Québécois demain, l'année prochaine.

930

935

Alors toute la gestion consiste à essayer de garder, et dans la Commission sur l'énergie, le débat a tourné énormément autour de ce soixante-quatre térawattheures (64 TWh), est-ce qu'il est suffisant ou est-ce qu'il est pas suffisant, compte tenu que vous avez cette faible hydraullicité.

Alors je pense que c'est ça un peu l'explication.

940

La dernière chose que je voudrais ajouter là-dessus, c'est que face à cette gestion, oui, bravo, cet été on a tout ça qui a été rempli. Mais oubliez pas qu'on peut le perdre aussi vite, je veux dire pour des questions d'évaporation, pour des questions que le Québec, l'an dernier, a quand même eu une augmentation de huit point cinq térawattheures (8,5 TWh).

945

Ça veut dire que nos réservoirs montent, mais il faut faire attention aussi comment on les vide. Donc c'est ça la gestion de tout le réseau.

Je sais pas si j'ai répondu à votre question.

950

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, je comprends.

955

Mais donc, il peut arriver encore des années où les importations sont nécessaires pour constituer les réserves énergétiques?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, on est encore parti pour plusieurs années où il y aura des importations.

960

Mais si on a deux (2) ou trois (3) ans de bonne hydraullicité, comme cette année, peut-être qu'on pourra réatteindre des niveaux de remplissage des réservoirs qu'on a connus dans le passé et donc, on pourra peut-être prendre certaines exportations.

965

OK, mon collègue va rajouter un dernier élément graphique très intéressant.

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

970

Madame la Présidente, je me permets de vous présenter un tableau qui montre assez clairement les aléas de l'hydraullicité.

Ce qu'on voit en positif, c'est du bleu, c'est les années où ça va bien, on a beaucoup d'eau dans nos réservoirs. La moyenne, c'est aux alentours de cent quatre-vingt-trois six térawattheures (183,6 TWh), et on voit rapidement, en regardant l'échelle, qu'en d'autres

975 années, comme dans les années récentes, on peut en perdre à raison de vingt térawattheures (20 TWh) par année.

Donc le mot clé, c'est mon collègue Patrick Arnaud qui l'a résumé tantôt, Hydro-Québec doit gérer avec beaucoup de prudence ses réservoirs, de façon à sécuriser en priorité la demande patrimoniale, qui constitue quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de ce qu'elle produit, c'est-à-dire cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

985 Peut-être que ma collègue aurait une question et après ça, je vais passer à monsieur Burcombe.

PAR LA COMMISSAIRE:

990 Monsieur Arnaud, dans le modèle, dans le schéma que vous nous avez présenté, ce que je comprends, est-ce que c'est possible d'intégrer ce qu'on prévoit au niveau des changements climatiques, est-ce que c'est une variable dont on peut tenir compte?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Actuellement, je dirais qu'Hydro-Québec suit de très près l'évolution des changements climatiques. Il y a des projets qui sont situés dans des zones où on pense qu'il peut y avoir un certain nombre de changements climatiques, mais en général, on est dans une zone où on ne pense pas, pour l'instant, c'est-à-dire on suit de très près les changements climatiques, mais pour l'instant, on ne gère pas en fonction des changements climatiques.

PAR LA COMMISSAIRE:

1005 Vous l'intégrez pas encore dans les modèles de prévision?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1010 Non, non. Parce qu'on est dans les zones où, actuellement, on n'a pas la conviction qu'il va y avoir un effet perceptible des changements climatiques sur le remplissage ou non de nos réservoirs.

1015 Mais on suit de très près l'évolution des changements climatiques. Il y a un département, à Hydro-Québec, qui suit de très près les changements climatiques, les gaz à effet de serre, et vous savez qu'on est dans cette "game", comme on dit en bon français, parce que c'est vraiment l'avenir de la production hydroélectrique, les gaz à effet de serre.

Donc on est vraiment très présents, mais actuellement, on ne planifie pas en fonction des changements climatiques.

1020 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Monsieur Burcombe.

1025

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui. Alors j'aimerais, on nous a présenté un bilan de l'énergie, mais j'aimerais qu'on nous présente le tableau tel que présenté dans l'étude d'impact, sur le tableau 1-2, où le bilan est présenté d'une façon un peu différente.

1030

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est toujours la page 1-3.

1035

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

Disons tantôt, madame la Présidente, j'ai été rapidement au résultat final, mais pour répondre à la préoccupation de monsieur Burcombe, je vous présente le début du processus où comme je le disais tantôt, Hydro-Québec dispose des ressources de son parc, constitué en majorité de centrales hydrauliques, et on voit la progression des ressources dont Hydro-Québec dispose jusqu'à l'horizon 2011.

1040

Ensuite, on voit les engagements totaux d'Hydro-Québec. Quand je parle d'engagements totaux d'Hydro-Québec, en priorité, c'est les cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) de l'électricité patrimoniale, et on voit la marge de manœuvre, c'est-à-dire six point quatre térawattheures (6,4 TWh)...

1045

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je m'excuse, monsieur Jeanty, ça c'est celui que vous nous avez présenté tout à l'heure?

1050

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

Oui, oui.

1055

PAR LA PRÉSIDENTE:

1060 C'est pas celui de la page, le tableau 1-2?

C'est parce que monsieur Burcombe a une question à poser sur le tableau 1-2. Le tableau 1-2 s'appelle "Bilan énergétique d'Hydro-Québec Production, 2004-2010, scénario à cinquante pour cent (50 %) de probabilité".

1065 C'est ça, monsieur Burcombe?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1070 Oui, mais je crois que ce tableau-là n'est pas exactement celui qui a été présenté tantôt non plus. C'était 6D, auparavant, non?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1075 Le tableau qu'on vous a présenté tout à l'heure, comme a dit monsieur Jeanty, c'était le résultat; il y avait pas tous les térawattheures.

Maintenant, je concède avec vous que ce tableau n'est pas le tableau de l'étude d'impact. Donc on va sortir le tableau de l'étude d'impact.

1080 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Burcombe, c'est ça que vous vouliez?

1085 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1090 Maintenant, de toute façon, les tableaux en question, vous allez nous les déposer aussi quand même.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1095 Oui, oui, on vous dépose tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100 Vous prenez pas de chance!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Non, non, on prend pas de chance!

1105 Après, on vous expliquera la modification entre celui-là et l'autre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y, monsieur Burcombe.

1110

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Alors oui, c'est concernant l'hydraulicité par rapport à la moyenne pour l'année 2004, qui est indiquée comme moins cinq point un (-5,1 TWh). Et le scénario est avec cinquante pour cent (50 %) de probabilité.

1115

Alors étant donné qu'on connaît tous qu'on a eu plus de pluie cette année, est-ce qu'on peut réviser la colonne 1 pour être plus réaliste.

1120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1125

Pour l'instant, monsieur Jeanty va peut-être rajouter quelque chose, mais pour l'instant, on révisé pas. On garde cette sécurité.

On va avoir des révisions qui s'en viennent, mais pour l'instant, on attend la fin de l'été.

1130

PAR LA PRÉSIDENTE:

La fin de l'été?

1135 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1140

Pour reprendre en considération l'apport de pluie, entre autres.

Allez-y, monsieur Jeanty.

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

1145

Oui, c'est pour reprendre, comme disait monsieur Burcombe, c'est sûr qu'il a plu pas mal cet été, et éventuellement Hydro-Québec Production, bientôt, va sortir, si la demande est faite, une nouvelle révision de son bilan énergétique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1150

Quand vous dites, si la demande est faite, c'est-à-dire qu'elle se fait par la Régie ou vous voulez dire que moi, je vous le demande?

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

1155

En fait, ce qui arrive, sous ce format-ci, l'information va probablement sortir à la demande de la Commission.

Par contre, il y a des informations sensibles, dans le commercial, où on rentre dans les niveaux d'eau où probablement Hydro-Québec Production, on n'a pas intérêt, pour des raisons évidentes de confidentialité, parce qu'on est dans un processus de compétition, de divulguer les niveaux d'eau.

1160

PAR LA PRÉSIDENTE:

1165

Mais donc, en regard de la demande de monsieur Burcombe, pour ce qui est de réajuster en fonction de l'hydraulicité, ça, est-ce qu'il y a moyen d'avoir les informations assez rapidement?

1170

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je pense qu'actuellement, madame la Présidente, la conséquence de l'hydraulicité de cette année, c'est qu'en réalité, on va avoir une marge de manœuvre qui va légèrement s'améliorer, OK.

1175

Mais pour l'instant, on est dans un processus où on a un certain nombre de projets qui sont à l'étude, comme vous avez pu voir, et je pense que c'est très important de bien comprendre que notre marge de manœuvre, même avec une bonne hydraulicité, comme vous voyez, les projets qui sont à l'étude, vous savez que le projet Eastmain est un gros projet pour Hydro-Québec, on parle de sept térawattheures (7 TWh) d'augmentation, là on va pouvoir parler d'une marge de manœuvre qui est significative.

1180

Mais là, dire aujourd'hui que parce qu'il a plu les trois (3) derniers mois, de façon importante, notre marge de manœuvre s'est beaucoup améliorée, on peut pas le dire. On serait pas des gestionnaires responsables.

1185

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK.

1190

Monsieur Burcombe!

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1195

Oui. Alors en effet, on a parlé de gestion prudente, alors c'était même vendredi dernier, le 17 septembre, que Le Soleil nous rapporte que les exportations d'électricité sont en hausse. Et ils ont indiqué qu'en effet, Hydro-Québec a exporté presque quatre térawattheures (4 TWh) cette année, entre janvier et juillet, tandis qu'on a compris qu'Hydro-Québec ne ferait pas d'exportation parce qu'elle veut remplir les réservoirs.

1200

Alors est-ce qu'on peut m'expliquer pourquoi on fait des exportations, même quand on a une basse réserve dans nos réservoirs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1205

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1210

OK. Alors comme ça a été expliqué à la Commission de l'énergie, les exportations d'Hydro-Québec sont en baisse, définitivement; je pense que, si ma mémoire est bonne, l'an dernier, on a exporté pour trois cents mégawatts (300 MW), l'an dernier, à peu près, de puissance.

1215

Là, ce que je voudrais dire, c'est qu'il est possible, dans la conjoncture actuelle, comme on vient de passer la période de l'été, que nos voisins sont dans un processus de demande à cause de la chaleur, et que nous avons des disponibilités d'été, parce que notre demande a beaucoup baissé, il est possible que ponctuellement, on ait effectivement effectué des exportations.

1220

Mais globalement, notre processus d'exportation est à la baisse pour, justement, essayer de maintenir nos réservoirs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1225

On comprend que sur une année...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1230 En complément!

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

1235 Madame la Présidente, si on se réfère au rapport financier d'Hydro-Québec, au rapport annuel d'Hydro-Québec 2003, on peut voir clairement que les exportations nettes d'électricité ont baissé, c'était de l'ordre de seize térawattheures (16 TWh) il y a quatre (4) ans, et ça a été baissé à quatre térawattheures (4 TWh) récemment.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1240 Et là, je voulais répondre à la question précise de monsieur Burcombe, qui faisait rapport à un article du Soleil de cet été, et moi, je vous donne l'explication logique, c'est que nos voisins du sud ont probablement ponctuellement fait une demande pour avoir de l'énergie à cause de la chaleur.

1245

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1250 Monsieur Burcombe, peut-être une dernière question et après ça, je vais passer à des questions de la Commission, comme vous êtes le seul intervenant, et puis on va se faire des échanges.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1255

Moi, je vais continuer dans la même veine, est-ce que la centrale Tracy fonctionne toujours, est-ce qu'elle a fonctionné aussi pendant cette période où on exporte l'électricité?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1260

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1265 Toujours à ma connaissance, je voudrais pas, enfin je pense pas qu'on est là pour parler de la centrale de Tracy, mais je vais répondre, l'an dernier la centrale de Tracy effectivement a fonctionné à l'année longue, parce qu'on avait justement cette très très faible hydraulité.

1270

À ma connaissance, la centrale de Tracy ne fonctionne plus depuis le début de l'année.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1275

Alors ma collègue aurait quelques questions aussi.

PAR LA COMMISSAIRE:

1280

Monsieur Arnaud, après l'aménagement des deux (2) ouvrages projetés, quel serait le potentiel hydroélectrique de la rivière Saint-Maurice?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1285

Est-ce que vous voulez parler du potentiel résiduel?

PAR LA COMMISSAIRE:

Résiduel, oui, excusez-moi, le potentiel résiduel, oui.

1290

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors actuellement, je dirais qu'actuellement, il y a un potentiel effectivement résiduel qui resterait encore, entre l'aménagement de Chute-Allard et le réservoir Gouin.

1295

PAR LA COMMISSAIRE:

Vous voulez dire donc en amont des chutes Allard?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1300

En amont, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1305

À quel endroit, à quel niveau?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1310

Rapides de la Chaudière.

PAR LA COMMISSAIRE:

Est-ce que ça veut dire que les rapides dont on a parlé tantôt, du Démon, de la Graisse, est-ce que vous avez – il y a pas de projet d'aménagement électrique à ces endroits-là?

1315

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Non, aucun.

1320

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aurais une question aussi plus générale, en regard du projet présenté et en regard du résiduel de la rivière, vous présentez un projet, en fait deux (2) constructions, deux (2) projets de centrales, et pour une différence d'environ quatorze mégawatts (14 MW) entre les deux (2) barrages. On a le double de superficie ennoyée, c'est-à-dire que Chute-Allard, on a trois virgule huit kilomètres carrés (3,8 km²), comparativement à neuf virgule six kilomètres carrés (9,6 km²) pour Rapides-des-Cœurs, pour peu de mégawatts de différence.

1325

1330

Alors ma question est plus: pourquoi, pourquoi deux (2) projets, pourquoi est-ce qu'effectivement, s'il y a de la capacité résiduelle d'ouvrage, il pourrait y avoir d'autres ouvrages encore - vous comprenez dans quel sens je veux poser ma question, pourquoi ce projet-là, particulier, avec deux (2), quand peut-être on pourrait en faire un seul, une seule fois, peut-être plus gros, mais il y aurait moins d'interventions sur le milieu ou quoi que ce soit, pour le nombre de mégawatts.

1335

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je vais d'abord répondre à la première préoccupation que vous avez, quand vous avez parlé de la surface de superficie du réservoir.

1340

La superficie du réservoir, elle est en partie au moins due à la morphologie du terrain. On se comprend, on veut atteindre une hauteur.

1345

Si vous avez un réservoir qui est très encaissé, vous allez avoir une surface beaucoup plus petite; si le terrain est très plat, ça va s'étendre et donc, c'est la morphologie du terrain qui fait que...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1350

Je vous arrête, je comprends, je sais pas si j'invente un nouveau mot, si ça existe, mais l'efficacité écologique d'un projet, à savoir que pour produire tant de mégawatts, on ennoie quand même une bonne surface à cause de la morphologie, versus le choix d'un projet pour

lequel il y aurait peut-être moins d'impacts, de changements en regard de la morphologie du terrain, mais qui aurait la même valeur de production d'énergie.

1355

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors là, donc vous faites référence à la surface ennoyée par exemple versus le nombre de térawattheures ou de gigawattheures.

1360

Alors nous avons là deux (2) projets qui sont parmi les meilleurs au niveau rendement ennoisement au Québec. Je vous donne une comparaison, vous allez tout de suite comprendre.

1365

Si nous prenons la centrale de LG-2, à la Baie James, on parle de cent quarante-cinq kilomètres carrés (145 km²) d'ennoisement par térawattheure. Donc là, on est à un total d'ennoisement, si je me souviens bien, de cinq et quelques kilomètres carrés d'ennoisement supplémentaire, pour zéro virgule térawattheure (0,85 TWh).

1370

Donc vous voyez, un térawattheure (1 TWh), cent quatre-vingt-cinq kilomètres carrés (185 km²) à la Baie James, et ici, on a zéro virgule huit térawattheure (0,8 TWh) pour cinq kilomètres carrés (5 km²). Donc on est vraiment avec un projet qui, au niveau de l'ennoisement, est vraiment un des meilleurs et le plus bas sur le Saint-Maurice.

1375

Donc on pouvait pas avoir des réservoirs plus petits.

1380

Maintenant, pour la deuxième partie de votre question, et ça, je pense que c'est très important de le souligner, c'est évident que dans les années quatre-vingt-dix, Hydro-Québec a regardé, de façon très sérieuse, la possibilité de faire un aménagement à Rapides-des-Cœurs, aménagement qui avait une capacité de production de l'ordre de trois cents-trois cent cinquante mégawatts (300 MW-350 MW), et qui avait un niveau d'ennoisement qui était à trois cent cinquante mètres (350 m).

1385

Alors c'est évident que, je pense que je vais demander à Christine peut-être de faire voir sur la carte, alors un acétate, Christine va vous faire voir ce que c'était l'ennoisement de ce projet.

1390

Et c'est un projet qui, à l'époque, a été abandonné pour des raisons d'impact environnemental et de rentabilité.

Et aujourd'hui, on se trouve avec un projet, avec deux (2) projets qui sont des projets beaucoup plus modestes, qui sont des projets qui, finalement, répondent à notre besoin d'aller rapidement obtenir de la nouvelle capacité et qui, en plus, sont souhaités par les communautés.

1395 Alors Christine va vous expliquer l'autre solution qu'on avait envisagée, au niveau trois cent cinquante (350 m), Rapides-des-Cœurs et qui, bien sûr, ennoyait Chute-Allard et ennoyait beaucoup plus de territoire.

PAR LA COMMISSAIRE:

1400 Est-ce qu'il s'agissait d'une centrale au fil de l'eau ou c'était un autre type de barrage?

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

1405 Non, avec cette centrale, il y avait un marnage envisagé de onze mètres (11 m).

Alors je vais faire une brève introduction, juste pour qu'on puisse bien comprendre l'analyse des variantes et ensuite, comment on est arrivé à choisir les deux (2) projets plutôt qu'un seul, comme vous le soulignez.

1410 Alors ici, ce qu'on voit sur cet acétate, c'est un profil en long, parce que notre zone est très longue, alors on a coupé en deux (2) la section de la rivière, donc vous avez ici les niveaux et on descend comme ça, vous voyez là-bas Vandry, et on reprend ici pour se diriger jusqu'à Rapides-des-Cœurs.

1415 Donc on peut comprendre ici, le dénivelé, et lorsqu'on cherche à trouver le meilleur site, premièrement, on regarde où se trouvent les chutes les plus intéressantes, et ensuite, on va venir aménager notre bief.

1420 Donc ici, vous voyez, notre projet est à la cote deux quatre-vingt-dix-neuf point cinq (299,5 m), donc vous pouvez voir à peu près qu'il se situe à ce niveau-là. Et le projet dont on parle, on parle de la cote trois cent cinquante point cinq (350,5 m), donc c'est jusqu'ici.

1425 Donc on se rendait, on dépassait le pont ferroviaire, c'est un projet de beaucoup plus grande envergure, on se rendait assez loin, jusqu'à Wemotaci, c'est ce qu'on voyait sur l'acétate de la zone ennoyée.

1430 Donc lorsqu'on a repris les études, ce projet-là, on l'a réactualisé et au niveau de l'intérêt, premièrement en termes de projet, c'est un projet d'une très grande envergure, comme je vous le mentionnais, on parlait d'un barrage de soixante-dix mètres (70 m), ce qui veut dire que par rapport à notre Rapides-des-Cœurs actuel, on rehausse le plan d'eau de cinquante et un mètres (51 m).

1435 On a aussi un marnage, on a une zone ennoyée beaucoup beaucoup plus grande; c'est aussi, en termes de structures, quelque chose de beaucoup plus imposant.

1440 Donc lorsqu'on a repris les études, on a plutôt regardé, si on divisait la rivière, dans le fond, en deux (2) plus petits projets et avec des sections ennoyées beaucoup plus petites, donc ces projets-là, en regardant la chute Allard, qui est un site intéressant, comme on l'a mentionné aussi en ouverture, on a regardé le saut du Démon, mais pour Rapides-des-Cœurs, on a regardé deux (2) possibilités et le site est très propice, c'est pour ça qu'on avait d'ailleurs évalué une variante à trois cent cinquante virgule cinq (350,5 m), le site est propice à un rehaussement.

1445 Mais compte tenu qu'on cherchait, dans le fond c'est toujours l'arbitrage entre le projet le plus économique et le plus acceptable environnementalement, on a établi une cote à deux cent quatre-vingt-dix-neuf point cinq (299,5 m), où on a vu tout à l'heure qu'il y a un chalet qui va être ennoyé, mais au niveau des impacts, l'inondation est quand même assez restreinte.

1450 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci beaucoup.

1455 Est-ce que, monsieur Arnaud, est-ce les projets sont indissociables; est-ce qu'il se pourrait, pour toutes sortes de raisons qu'il y ait un seul des deux (2) qui se réalise, pour Rapides-des-Cœurs et Chute-Allard?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1460 Non. Nous, on présente ces deux (2) projets conjointement parce que c'est deux (2) projets qui jouissent, bien évidemment, d'une économie d'échelle, on peut faire un seul campement, on fait qu'une seule mobilisation de personnel. Donc c'est évident que c'est des projets qui sont pas dissociables.

1465 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Donc ça a lieu avec les deux (2) ou pas du tout.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1470 Oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1475 Alors il est trois heures moins vingt (3 h -20), on va faire une petite pause et on va revenir avec d'autres questions. Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

1480

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LE DÉBIT RÉSERVÉ ET LES POISSONS

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous allons reprendre.

1485

J'ai demandé au promoteur de nous préparer une courte présentation sur la question du débit réservé et sur la question des poissons aussi, des cours d'eau parce que la Commission voudrait profiter de la présence des personnes-ressources aussi, cet après-midi, pour compléter son questionnement en regard de la gestion du débit réservé.

1490

Alors monsieur Arnaud, ça vous va?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1495

Oui. Alors madame la Présidente, je vais contextualiser, si vous permettez, je vais rappeler la Politique de gestion de l'habitat du poisson, très rapidement.

Premier but de la Politique:

1500

"Maintenir l'actuelle capacité de production des habitats qui abritent les ressources halieutiques du Canada de façon à produire des poissons propres à être consommés par les êtres humains."

Et le principe directeur de cette politique, c'est:

1505

"Aucune perte nette de la capacité de production des habitats."

Alors madame Céline Belzile va vous présenter les résultats escomptés suite aux impacts et aux mesures d'atténuation que nous avons élaborées. Ensuite elle vous parlera brièvement du débit réservé, comme vous l'avez demandé. Et si vous nous le permettez, après, nous pourrions terminer par une présentation sur le mercure.

1510

PAR LA PRÉSIDENTE:

1515

Peut-être après, on va faire d'abord toute la question du débit réservé, l'interrogation aux personnes-ressources et on passera au mercure après.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1520

D'accord.

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

1525 Bon, alors je vais commencer donc par impacts, mesures d'atténuation, poissons, de façon générale, et je reviendrai peut-être sur la question du débit réservé, le débit réservé étant plus vu, chez nous, pas comme une mesure d'atténuation mais une mesure dès la conception des ouvrages; on prévoit, dans la conception, un débit réservé et donc, c'est une mesure plus de prévention, de conception que d'atténuation, un peu dans notre jargon.

1530 Alors pour les principaux impacts, alors voici un petit peu le plan de ma présentation, je vais donc parler un petit peu du gain de production, donc la capacité de produire du poisson. Donc ce qu'on dit, nous, c'est que la capacité de production va augmenter grâce à la présence des deux (2) biefs.

1535 Je vais aller rapidement au niveau des habitats de reproduction, du doré surtout, des autres espèces; donc on va parler un peu de pertes et de gains au niveau des surfaces de fraie.

1540 Je vais parler un petit peu aussi de l'omble de fontaine, parce que surtout dans les tributaires, on a certains habitats qui vont être ennoyés, donc qui vont être recréés par nos mesures de compensation.

Et donc, associé à ça aussi, il y a tout l'aspect d'obstacle infranchissable dans les tributaires, sur lequel je reviendrai pour l'omble de fontaine.

1545 Alors le premier élément, en fait au niveau de la capacité de production dont parlait monsieur Arnaud, ce qu'on dit, nous, c'est que la création des deux (2) biefs de Rapides-des-Cœurs et de Chute-Allard va permettre une augmentation de la capacité de production. La rivière, actuellement, la rivière Saint-Maurice produit environ mille quatre cents kilogrammes (1400 kg) par année de poisson, et ça, c'est la production globale, donc c'est toutes espèces confondues. La rivière est capable de générer mille quatre cents kilogrammes (1400 kg) de poisson.

1555 Ce qu'on dit, c'est que comme on va augmenter les volumes d'eau, les superficies, qu'il y aura également une plus grande production d'éléments nutritifs par la décomposition, il y a toujours une espèce de boum, et dans les deux (2) biefs projetés, on aura à peu près deux fois et demie-trois fois (2 ½-3) la production de poisson, pour passer à trois mille quatre cents kilogrammes (3400 kg) par année.

1560 Et ça, c'est reconnu, on l'a vu dans l'ensemble de nos suivis, La Grande, c'est des éléments qui sont bien connus à Hydro-Québec, cette capacité de production accrue.

Maintenant au niveau des frayères, on a fait l'inventaire de toutes les frayères le long de la rivière et, bien sûr, il y a certaines frayères qui vont être ennoyées.

1565 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bien sûr, on parle du tronçon de rivière étudié, pas toute la rivière Saint-Maurice.

1570 **PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

Pas toute la rivière Saint-Maurice, toujours dans notre zone d'étude.

1575 Alors on a fait un recensement de l'ensemble des frayères, alors en superficie, je vous ferai pas le décompte de l'ensemble des superficies, mais quand on part ici, donc de Rapides-des-Cœurs, et qu'on remonte dans le futur bief, donc les zones ennoyées de Rapides-des-Cœurs, il y a un ensemble de frayères, à la fois dorés, brochets, meuniers, certaines frayères qui seront ennoyées.

1580 Il est important de voir, lorsqu'on a fait nos inventaires, bon, vous avez ici Vandry, la fin de notre réservoir, il y a encore un certain nombre de frayères dans la partie qui n'est pas touchée, le fameux douze kilomètres (12 km) entre la fin du bief de Rapides-des-Cœurs et Chute-Allard, qui n'est pas touché et qui contient, lui aussi, ce tronçon-là, plusieurs frayères à doré, à meunier, à brochet aussi.

1585 Et ce qu'on a remarqué lors des pêches et des captures d'œufs, en fait c'est comme ça qu'on voit qu'il y a une frayère ou non, c'est que ces habitats-là de reproduction sont très marginaux. On a trouvé très peu d'œufs et donc la principale frayère, le principal habitat, si vous voulez, pour la reproduction, il est au pied de Rapides-des-Cœurs, c'est là qu'on a trouvé la plus grande frayère, les plus grandes concentrations d'œufs, c'est celle-là qui est l'habitat important, donc dans le réservoir Blanc finalement, pour le maintien de la production en fait du doré.

1595 Alors toujours pour les frayères, la même chose donc, vous voyez ici toute la partie donc qui n'est pas touchée par le projet, entre autres vous avez ici la suite de la rivière Saint-Maurice dans notre zone d'étude, le sault du Démon, il y a de belles frayères à doré, meunier aussi. Alors on a plusieurs zones de rapides qui sont très propices, justement, pour toutes les espèces d'eaux vives comme le doré et le meunier, et qui vont être conservées donc intégralement.

1600 On arrive à Chute-Allard, où encore, on a très peu de frayères du côté de Chute-Allard qui sont ennoyées, on les retrouve, principalement c'est du brochet, on arrive dans des zones de milieux calmes, comme la plaine de Wemotaci, et là on a du brochet qui, eux, ne seront pas affectés par le futur bief de Chute-Allard.

1605 Donc finalement, le principal impact sur les frayères, doré-meunier, surtout les espèces qui nous intéressent, c'est du côté de Rapides-des-Cœurs. Et pour ça, on a tout un programme de compensation qu'on va mettre en place.

1610 Pour l'omble de fontaine, juste un dernier mot, l'omble de fontaine n'est pas présente dans la rivière Saint-Maurice, elle est présente dans les tributaires de la rivière et aussi le long des tributaires qu'on va traverser par les deux (2) chemins d'accès.

1615 Mais je vous rappelle que les chemins d'accès sont existants, ce sont des chemins forestiers existants, et il y a quelques endroits où on va élargir ces routes-là et où on a de petites superficies d'omble de fontaine qui seront affectées.

On va, toujours selon la politique de compensation, compenser ces superficies-là intégralement.

1620 Vous avez la carte, en tout cas je vous réfère aussi à la carte 2, en pochette dans l'étude d'impact, vous avez tous ces éléments-là de compensation qui sont précisés.

1625 Alors ça, c'est pour l'impact donc au niveau de la production, un impact positif, un gain en production. Au niveau des frayères, certaines pertes mais on va aller chercher la compensation, je vais vous l'expliquer un petit peu. Et au niveau de l'omble de fontaine, c'est assez marginal aussi.

1630 Maintenant, pour les mesures d'atténuation et la compensation, je vais vous montrer, donc vous avez toute l'information détaillée comme je vous disais sur la carte 2, j'aimerais vous montrer d'abord Rapides-des-Cœurs, parce que c'est vraiment l'habitat où il faut travailler, c'est vraiment cet endroit-là qui est crucial.

1635 Alors je vous remontre, on est donc de l'amont vers l'aval, vous avez le grand coude de Rapides-des-Cœurs, et on a ici le début du réservoir Blanc; et ça, c'est nos ouvrages. Alors vous avez la centrale ici, avec le canal de fuite.

1640 L'impact, en fait, c'est que la sortie du canal de fuite touche une partie des frayères confirmées à doré, donc qui sont au pied du canal de fuite et que vous voyez en rouge. Donc vous voyez, ici, il y a une partie qui va être complètement détruite par le creusage du canal, plusieurs parties restent intactes.

1645 Il y aura une certaine modification du régime d'écoulement, mais comme le doré aime les eaux vives, la sortie du canal, le régime d'écoulement revient très rapidement à la normale et donc, il y aura encore de très belles zones qui vont être préservées. Mais on perd quand même autour de deux mille quatre cents mètres carrés (2400 m²) de frayères à doré-meunier.

1650 Ce qu'on va faire, c'est qu'on va recréer ici, en vert, autour de cinq mille mètres carrés (5000 m²) de frayères, en réutilisant les déblais. On a ici les techniques qui permettent, c'est quand même des techniques assez connues, et on va recréer presque le double si vous voulez, des superficies perdues.

Ça inclut aussi les petites frayères qu'on va perdre dans le tronçon court-circuité où il y aura des débits réduits. Alors on englobe l'ensemble de ces frayères-là et on les reconstitue directement à l'aval de Rapides-des-Cœurs, donc dans la même zone.

1655 Et enfin, comme je vous disais, pour l'ensemble du secteur amont, dans les biefs, on va travailler surtout dans les tributaires. Alors je vous montre, ici on a fait une liste exhaustive de toutes les mesures, mais pour résumer, dans le fond, ce que vous voyez en jaune, les cercles jaunes, ce sont les zones où on veut travailler pour reconstituer des habitats de fraie. C'est souvent multiusages, alors ça peut à la fois être utilisé par le doré et d'autres espèces qui vont

1660 utiliser les tributaires.

Alors on va travailler un petit peu partout en amont, donc pour compenser une certaine partie des pertes de frayères, et c'est la même chose pour Chute-Allard.

1665 Pour l'omble de fontaine, on va aller travailler, bon, vous avez le chemin d'accès qui part de la route 25 et qui monte jusqu'aux aménagements de Chute-Allard, qui existe, et là, on va aller travailler, et ça, ça peut être intéressant aussi éventuellement pour les pourvoyeurs, la pourvoirie Oscar est pas très loin, on veut aller travailler dans certains tributaires qui donnent sur des lacs qui pourront ensuite être utilisés par les pêcheurs.

1670 Alors ce qu'on dit finalement, à la fin, on pense que les secteurs, finalement, où il y aura combinaison à la fois de milieux lacustres, qui sont très bons pour l'alevinage et l'alimentation, combinés avec les rapides de la Graisse qui vont rester entre les deux (2) aménagements, ce seront des habitats qui seront très intéressants, entre autres pour les espèces recherchées.

1675 Et on pense d'ailleurs que la récolte va être augmentée, et on va pouvoir les manger, ces poissons-là, et c'est ce que monsieur Schetagne va vous montrer avec la question du mercure.

1680 Pour le débit réservé, oui?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y.

1685

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

On peut le faire en tandem, j'ai un collègue qui est allé un petit peu plus loin que moi dans le débit réservé.

1690

Le débit réservé, comme je vous disais, c'est une mesure qu'on pense dès la conception. On va mettre, à Chute-Allard, un mètre cube-seconde ($1 \text{ m}^3/\text{s}$) de débit réservé à l'année. Pourquoi, parce que dans ce secteur-là, il y a pas d'habitats importants, intéressants

1695 de poisson. En fait, nous, toute notre justification du débit réservé, et je peux vous montrer, ce qu'on a fait pour justifier un peu le débit, alors on a regardé les régimes d'écoulement de ces tronçons qui vont être à débit réduit à certains moments de l'année, je vous montre juste un exemple de l'exercice qu'on a fait.

1700 Bon, la problématique en fait du débit réservé, je veux vous l'expliquer, bon par exemple, à Chute-Allard, vous avez la centrale ici dans le bras nord, vous avez un très grand canal de fuite qui sort, le débit, la majorité des débits vont être donc turbinés par la centrale et ressortis à l'extrémité du canal de fuite, ce qui fait donc que dans cette section de la rivière, à Chute-Allard, bien, il y aura des débits réduits et même, à certains moments de l'année, des débits presque nuls.

1705 Donc il fallait, nous, qu'on s'assure quand même d'avoir un débit minimal. Bon là, il faut voir s'il est pertinent de laisser un débit réservé, et cette pertinence-là, bien, elle est basée sur la qualité de l'habitat. Si c'est un habitat de qualité pour le poisson, on estime nos débits réservés sur cette qualité-là; si la qualité de l'habitat est très minime, bien, on met des débits qui sont minimaux.

1710 Alors on a, si vous voulez, analysé la façon dont l'écoulement se fait dans chacun des bras pour Chute-Allard, on a fait pareil pour Rapides-des-Cœurs, et dans le fond, il y a des préférences pour chaque espèce de poisson, le doré aime les débits rapides, mais il faut quand même pas que ce soit des écoulement torrentiels, et c'est le cas de la majorité des secteurs, par exemple dans Chute-Allard.

1720 Alors ce que vous avez par exemple en rouge foncé, c'est des écoulements qui sont torrentiels et finalement, cet habitat-là de Chute-Allard, c'est un habitat de transition pour le poisson. Il passe, il dévale, il ne peut pas remonter, ce sont des obstacles infranchissables pour les espèces que nous avons. Même chose pour Rapides-des-Cœurs, ce sont des obstacles infranchissables pour le poisson, donc ce sont des poissons qui dévalent et qui sont en passage. Il y a pas de fraie, il y a pas d'alimentation, il y a pas d'alevinage.

1725 Donc suite à ça, et comme la politique nous exige quand même un débit qui ne peut pas être nul, on a proposé un débit minimal de un mètre cube-seconde ($1 \text{ m}^3/\text{s}$) à Chute-Allard.

1730 Rapides-des-Cœurs, ça a été un peu différent, l'écoulement est torrentiel aussi, il y a peu d'endroits qui peuvent être utilisés par le poisson, mais il y en a en rives. Alors on a fait donc le même exercice au niveau du régime d'écoulement, donc c'est très torrentiel, vous avez vu, il y a des seuils importants, alors il y a des endroits qui sont tout à fait inutilisables pour le poisson.

1735 Par contre, en rive gauche, on a trouvé effectivement, au printemps, quand on est retourné, des petites frayères à doré, doré-meunier. Et là, on a réajusté le débit et on l'a modulé, on va le faire varier pendant la période de reproduction du doré, mai-juin, on va

moduler le débit, le faire varier entre un mètre cube ($1 \text{ m}^3/\text{s}$) et cinquante mètres cubes ($50 \text{ m}^3/\text{s}$).

1740 Et on a tout un système automatique qui va permettre à la vannette de s'ouvrir et de se fermer, pour nous donner ce débit et le faire varier.

Alors voilà en gros ce qu'on propose pour le débit réservé.

1745 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1750 Alors ma collègue va avoir quelques questions là-dessus, peut-être aussi pour les personnes-ressources.

PAR LA COMMISSAIRE:

1755 Alors ce que je comprends, au niveau des frayères à doré, c'est surtout au niveau de Rapides-des-Cœurs qui présentent le plus d'importance, il s'agit de frayères qui sont exploitées et non pas juste des frayères potentielles?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

1760 Oui, ce sont des frayères confirmées, oui, tout à fait. Et c'est des frayères importantes; la frayère au pied de Rapides-des-Cœurs, elle est importante en termes de production, mais elle est importante aussi parce qu'elle est utilisée beaucoup par les pêcheurs.

PAR LA COMMISSAIRE:

1765 Et avec les aménagements projetés, on en perdra une partie de cette frayère-là, il y a une partie de la frayère qui va être...

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

1770 Oui, c'est ça. On l'estime autour, en fait on fait un calcul de la superficie utilisée, réellement utilisée par les poissons, donc on a estimé à peu près à deux mille quatre cents mètres carrés (2400 m^2) la superficie qui est actuellement utilisée, en fait c'est beaucoup plus large que ça, deux mille quatre cents mètres carrés (2400 m^2), c'est ce qui va être perdu. On a
1775 beaucoup plus que ça.

PAR LA COMMISSAIRE:

Ça représente quelle proportion?

1780 **PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

L'ensemble de la frayère, la frayère au total, c'est neuf mille six cents mètres carrés (9600 m²); donc on perd à peu près le quart (1/4) de cette frayère-là, principalement par le creusage du canal de fuite et un certain changement dans le régime d'écoulement.

1785

PAR LA COMMISSAIRE:

Parfait.

1790

Maintenant, j'aurais une question qui s'adresserait aux gens de Faune Québec et Pêches et Océans également.

Bon, avec la perte que le projet entraînerait sur la frayère à doré, est-ce que ça compromet la productivité de ce secteur-là du Saint-Maurice et la productivité de l'ensemble du secteur, entre autres du réservoir Blanc.

1795

PAR M. LOUIS HOUDE:

C'est ça, en fait cette frayère-là est utilisée par les poissons du réservoir Blanc, le doré du réservoir Blanc, et les études qui ont été faites dans les années quatre-vingt-dix, pour le premier projet, ont montré que dans le réservoir Blanc lui-même, ce qui a pas été couvert par ces études-ci, il y avait de nombreuses rivières et de nombreux endroits où le doré jaune pouvait se reproduire, de nombreux endroits aussi qui étaient de qualité au moins équivalente à celui de Rapides-des-Cœurs.

1800

1805

Le doré jaune, c'est une espèce qui est très prolifique, une femelle adulte pond des centaines de milliers d'œufs, donc ça prend pas nécessairement de sites de reproduction pour permettre à une population de se soutenir.

1810

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc une perte d'une partie de la frayère, telle qu'on l'envisage, est-ce que c'est acceptable ou enfin, on peut compenser également, parce que je pense que vous avez des mesures de compensation pour recréer certains habitats.

1815

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On compense par cinq mille mètres carrés (5000 m²) de frayères.

1820 **PAR M. LOUIS HOUDE:**

Sans juger de l'acceptabilité, le fait qu'il y ait de nombreuses frayères alternatives diminue l'importance de celle-là. Mais d'un autre côté, on tient quand même à ce que soit compensée la perte qu'on subit sur celle-là.

1825

Parce qu'effectivement, les poissons ont souvent un retour au site natal, ça fait partie de leur comportement, et il peut arriver qu'une partie de la population des poissons du réservoir Blanc retourne spécifiquement aux Rapides-des-Cœurs et n'utilise pas d'autres endroits.

1830 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Donc est-ce que ça peut avoir un impact au niveau entre autres des usagers, des gens qui vont pêcher dans ces coins-là, au niveau du succès de pêche; pour une période de transition, est-ce que ça peut avoir un impact?

1835

PAR M. LOUIS HOUDE:

Oui. Et la pêche est malheureusement très bonne pendant la fraie, c'est un problème dans les eaux qui sont comme ça, qui sont pas dans les territoires sous gestion. Dans les territoires sous gestion, on empêche, on réglemente la pêche dans ces périodes-là, et on empêche même l'accès aux pêcheurs dans le bas des tronçons des rivières qui sont utilisées pour la fraie, parce que le succès est très bon et qu'on prélève les poissons avant qu'ils se reproduisent.

1840

1845

Le fait qu'il y ait une très bonne pêche à ces endroits-là, c'est compréhensible parce que le comportement des poissons les rend plus vulnérables. Mais malheureusement, moi, je pense pas que ce soit un problème de nuire à la pêche à cette période-là.

PAR LA COMMISSAIRE:

1850

OK. J'aimerais également poser la question à monsieur Boula, de Pêches et Océans.

Pour vous, par rapport à la Politique de protection de l'habitat du poisson, comment vous percevez la réalisation, la perte d'une partie de la frayère à doré, dans ce secteur-là?

1855

PAR M. DOMINIC BOULA:

Peut-être que je débiterais, on a cité tantôt la Politique de la gestion de l'habitat du poisson, et puis on a parlé de capacité de production, c'est une notion qui est pas nécessairement accessible pour tous et puis qui est très complexe même pour les gens qui travaillent, qui tentent de travailler avec cette notion-là.

1860

1865 On tente de faire une définition dans les lignes directrices qu'on a déposées ici, en arrière. Nous, on entend, par capacité de production, la capacité maximale qu'ont des organismes à être reproduits dans un milieu donné et ce, à long terme. Il y a deux (2) notions importantes ici, la capacité maximale et la notion de à long terme.

1870 Et on pense que chez les poissons, il y a des aspects cycliques, il y a différents aspects qui peuvent faire varier les populations, il y a des actions aussi, des actions anthropiques, des événements naturels qui font que la production va changer d'une année versus une autre année.

1875 Donc nous, on pense que pour protéger cette capacité de production là, ce maximum et ce long terme là, c'est en protégeant les caractéristiques biophysiques des habitats, donc en maintenant les habitats, on s'assure de maintenir par le fait même la production, le poisson en tant que tel, pour qu'elle soit disponible justement à long terme, pour les générations futures.

1880 Donc là, c'est sûr que pour moi, c'est difficile un peu de poser un jugement sur l'acceptabilité de la perte et sa finalité, parce qu'on est en processus d'analyse. On a posé beaucoup de questions à ce sujet-là, justement pour être capable de bien peser, à savoir, est-ce que l'évaluation des pertes qui est donnée, est-ce qu'elle est juste, est-ce que les pertes pourraient être plus grandes, c'est quoi les implications de pertes de ces poissons-là, ces habitats-là, pardon. Donc on est en processus d'acquisition d'information, beaucoup.

1885 Peut-être, ce que je pourrais ajouter pour ce secteur-là, il y a des gens dans la salle qui connaissent beaucoup mieux que moi ce secteur-là, pour avoir travaillé depuis plusieurs années à cet endroit-là, mais je sais qu'à Rapides-des-Cœurs, c'est définitivement le site le plus visé, le plus valorisé dans la zone d'étude, et elle fait partie, de mémoire, une des six (6) grosses frayères du réservoir Blanc, on pourra me corriger, je dis ça vraiment de mémoire, pour le doré jaune, je parle du doré jaune.

1895 Et dans ce secteur-là, on a parlé des frayères confirmées, il y a aussi des frayères potentielles où les caractéristiques biophysiques peuvent être présentes, mais qu'elles n'ont pas été utilisées au moment des inventaires, soit en 2003.

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc vous êtes en cours d'évaluation, actuellement.

1900 **PAR M. DOMINIC BOULA:**

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

1905

Est-ce que vous avez une idée quand est-ce que vous allez avoir votre avis?

PAR M. DOMINIC BOULA:

1910

Bien en fait, là actuellement, on a posé un certain nombre de questions, il y en a sur le secteur aval de Rapides-des-Cœurs, sur la quantification des pertes, sur la considération des habitats potentiels.

1915

Mais je tiens à préciser que c'est une étape tout à fait normale, ces questions-là de précision, de compréhension du milieu. Je sais pas quand est-ce qu'on va recevoir les réponses, je crois que ça va être très bientôt, donc cet automne, j'imagine qu'on va être apte à analyser ces réponses-là et d'avoir une idée un peu plus complète, un peu plus globale aussi de quelles sont les pertes et quelles sont les mesures de compensation qui seraient nécessaires pour combler les pertes qui sont envisagées.

1920

PAR LA PRÉSIDENTE:

1925

Pour le bénéfice du public, monsieur Boula, donc Pêches et Océans va donner un avis dans le cadre de son propre processus d'évaluation et donc, le promoteur devra répondre aux critères ou exigences du ministère en regard des prérogatives de la loi qui est appliquée par le fédéral.

PAR M. DOMINIC BOULA:

1930

Oui. En fait, c'est une autorisation, c'est pas un avis, c'est vraiment une autorisation.

1935

Peut-être une nuance importante, nous, on autorise vraiment les pertes d'habitats, on n'autorise pas le projet en tant que tel. Donc on doit identifier quelles sont les pertes, les chiffrer et puis lorsqu'on a défini c'est quoi les pertes à notre avis, on demande au promoteur – bien en fait, il propose déjà différentes mesures de compensation, on voit si elles sont satisfaisantes pour combler les pertes d'habitats qu'on a identifiées. Et puis à ce moment-là, on discute avec lui sur les différents moyens qui peuvent être pris pour compenser ces pertes d'habitats là.

1940

Et lorsqu'on a réussi, on a évité tout ce qui était évitable, et puis on a réussi à avoir des projets de compensation qu'on juge valables pour compenser les pertes d'habitats, bien à ce moment-là, on peut émettre l'autorisation en vertu de la Loi sur les pêches.

PAR LA COMMISSAIRE:

1945

J'aimerais également poser une question à monsieur Coccoo. Est-ce que vous avez des préoccupations particulières à l'égard de ce qu'on vient de voir au sujet des pertes que le projet amènerait sur les frayères, la frayère du rapide des Cœurs?

1950

PAR M. SIMON COCCOO:

Il est vrai que depuis quelque temps, très peu d'Atikamekw fréquentent cet endroit-là, mais quand même, c'est un endroit que nous, nous considérons comme lieu d'origine.

1955

On sait que la rivière Windigo, il y a encore des sites familiaux dans ça qui sont intéressants, surtout la famille Chilton, et puis sur la rive sud aussi.

1960

Mais nous, étant donné qu'il y a beaucoup de pêche, on n'est pas très favorisé pour aller pêcher, surtout tendre nos filets dans ce coin-là, on n'est pas très favorisé, ça fait que je vois pas comment qu'on pourrait voir, comment qu'on pourrait s'organiser nous-mêmes, mais c'est sûr que, bon, on fréquente ce coin-là quand même, là.

PAR LA COMMISSAIRE:

1965

Merci.

PAR M. DOMINIC BOULA:

1970

Excusez madame, je voudrais peut-être juste ajouter un petit élément, je l'ai mentionné rapidement, mais il y a des habitats qui sont, on a parlé de confirmés et on a parlé de potentiels, et puis même, dans votre intervention, vous avez vous-même posé la question, si elles étaient confirmées, les frayères, ou si elles étaient juste potentielles.

1975

Chez nous, je tiens à préciser que nous protégeons autant les potentielles que les confirmées. Naturellement, les habitats qui sont confirmés, qu'on sait qu'ils sont utilisés, bien, ils revêtent un intérêt plus grand que celles potentielles.

1980

Par contre, on considère aussi les habitats potentiels, même si au moment des inventaires, ils ont pas été utilisés.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

1985

En ce qui a trait au débit réservé, j'aimerais avoir votre avis, monsieur Houde et aussi monsieur Boula, est-ce que cette mesure qui est prévue par Hydro-Québec de réserver en fait

un débit de cinquante ($50 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est bien ça, cinquante mètres cubes ($50 \text{ m}^3/\text{s}$) qui pourrait varier mais durant la période cruciale, finalement pour la fraie du doré, alors comment vous percevez cette mesure-là pour protéger la ressource.

1990

PAR M. LOUIS HOUDE:

Je vais juste vous lire quelques mots qui sont tirés de la Politique des débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats, qui a été produite par Faune et Parcs en 1999.

1995

Dans cette politique-là, les principes directeurs disent que, bon, c'est dans une perspective de développement durable d'abord. Il y a trois (3) principes: le premier, c'est aucune perte nette d'habitat du poisson ou de productivité des milieux récepteurs; le deuxième, c'est le maintien de la libre circulation du poisson; et le troisième, c'est la contribution à la protection de la biodiversité.

2000

Dans le cas de Rapides-des-Cœurs, on a considéré surtout la fonction, l'utilisation actuelle du milieu par les poissons. Effectivement, le doré semble utiliser une partie, il y a des petites frayères qui sont confirmées en rives dans ce tronçon-là.

2005

L'intérêt, c'est-à-dire que c'est sûr que ce tronçon-là et son débit va varier, et ce qu'on ne sait pas actuellement, c'est que va donner le nouveau débit par rapport aux superficies qui vont être en eau ou utilisables pour la fraie. Alors c'est fort possible que les superficies actuellement utilisées pour la fraie par ces poissons-là ne soient plus en eau, quand on va avoir un débit réduit d'un tronçon.

2010

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc est-ce que ça pourrait avoir un impact sur les mesures de compensation qui sont prévues, de recréer des habitats de compensation?

2015

PAR M. LOUIS HOUDE:

C'est-à-dire que moi, je considère que les superficies de ces petites frayères-là sont dans la compensation de la grande superficie qui est aménagée en aval du canal de fuite; le cinq mille mètres carrés (5000 m^2) regroupe un peu toutes les petites superficies qu'on peut avoir perdues dans le tronçon court-circuité.

2020

Les débits réservés, de la façon dont nous, on l'a toujours véhiculé et perçu, c'est une mesure de conservation; c'est dans le sens où si des poissons, parce que le débit, pour un printemps donné, il y a un déversement dans le tronçon court-circuité, s'il y a de l'eau qui va là-dedans et que des poissons montent pour frayer, on s'assure que le résultat de cette fraie-là va

2025

2030 pouvoir aboutir. On ne demande pas à ce qu'il y ait de l'eau dans le tronçon pour attirer le poisson à frayer là.

PAR LA COMMISSAIRE:

2035 Mais vous voulez que le cycle puisse se continuer s'il est amorcé.

PAR M. LOUIS HOUDE:

2040 Exactement. Si le cycle s'amorce, il doit se terminer. Alors la mesure de conservation qu'on préconise dans ce cas-là, c'est la survie des œufs jusqu'au développement et l'émergence des alevins.

PAR LA COMMISSAIRE:

2045 En fait, si je comprends, c'est un mètre cube-seconde ($1 \text{ m}^3/\text{s}$) qui est prévu dans ce tronçon-là.

PAR M. LOUIS HOUDE:

2050 C'est-à-dire qu'on ne demande rien; dans le fond, un mètre cube-seconde ($1 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est le minimum. La politique exige un débit réservé minimum. S'il y a du déversement et donc une possibilité de fraie, le débit qui va être déversé doit être maintenu.

PAR LA COMMISSAIRE:

2055 Mais ça, normalement, ça se déroulerait comme ça puisqu'il serait maintenu toujours, ce un mètre cube-seconde ($1 \text{ m}^3/\text{s}$)?

PAR M. LOUIS HOUDE:

2060 Non, on parle pas de un mètre cube-seconde ($1 \text{ m}^3/\text{s}$). C'est-à-dire que si pendant le temps de la fraie, à un moment donné, je sais pas, le débit monte à vingt mètres cubes-seconde ($20 \text{ m}^3/\text{s}$) dans le tronçon court-circuité, ils doivent maintenir vingt mètres cubes-seconde ($20 \text{ m}^3/\text{s}$) jusqu'au développement des œufs. Si pendant le développement, le débit monte à trente-quarante ($30 \text{ m}^3/\text{s}$ - $40 \text{ m}^3/\text{s}$) ou cinquante ($50 \text{ m}^3/\text{s}$), ils doivent maintenir ce débit-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2070 On comprend que vous voulez une régularité du débit, à partir du moment du débit de la fraie jusqu'à la période d'alevinage, y inclus la période d'alevinage. Donc autrement dit, c'est durant – parce que la période de fraie peut aussi varier, pour toutes sortes de raisons.

PAR M. LOUIS HOUDE:

2075 Oui. Bien là, il y a un ajustement particulier, parce qu'un modèle mathématique a été utilisé pour déterminer à quel moment on exige ce débit-là, c'est en fonction des températures de l'eau, parce que la fraie débute à une température précise, bien, précise, entre six (6°C) et huit degrés (8 °C) par exemple.

2080 Puis on a un modèle mathématique qui calcule le nombre de degrés-jours nécessaires à la croissance, au développement des œufs et à la l'émergence, et à ce moment-là, ça marque la fin du moment où le débit réservé est exigé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2085 Peut-être passer la parole à monsieur Arnaud en regard des demandes...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2090 Oui, j'aimerais que Jean-Christophe vous présente, on a un acétate où vous allez comprendre tout à fait la modulation du débit.

PAR M. JEAN-CHRISTOPHE GUAY:

2095 Bonjour! Alors comme monsieur Houde l'a expliqué, il y a deux (2) débits réservés qui vont avoir lieu dans le projet, il y a un premier débit réservé de un mètre cube (1 m³/s) qui sert à maintenir en tout temps la libre circulation des poissons et l'oxygénation de l'eau dans les tronçons court-circuités. Et ça, c'est au cas où il y ait des déversements ponctuels dus à un surplus d'eau qui passerait par l'évacuateur.

2100 Je m'explique! Bon, il y a un débit maximal qui peut être turbiné, qui est de l'ordre de quatre cents mètres cubes par seconde (400 m³/s), et qui passe par la centrale. Tout le surplus est évacué automatiquement dans les deux (2) zones à débit réduit, que ce soit à Chute-Allard ou à Rapides-des-Cœurs.

2105 Donc le un mètre cube (1 m³/s) en tout temps, ici il va y avoir un débit pour, s'il y a un déversement au mois d'août de quelques mètres cubes pour que s'il y a des poissons qui sont dans des cuvettes qui, dans le cas de Rapides-des-Cœurs, se trouveraient ici, qu'il y ait de l'oxygénation et qu'ils puissent dévaler plus bas, pour maintenir la fonction de libre circulation.

2110 Maintenant pour la crue, il y a un débit qui est modulé entre un (1 m³/s) et cinquante mètres cubes (50 m³/s), selon les années, dépendant de la quantité d'eau qui passe. Alors je vais vous montrer un diagramme qui a l'air un peu lourd, il y a plusieurs scénarios en fait. Il y a des années où il peut y avoir énormément d'eau qui passe en tout temps, donc il y a un premier

2115 scénario où il peut y avoir énormément d'eau du début de la fraie jusqu'à la fin de la fraie, c'est-à-dire qu'il y a cinquante mètres cubes ($50 \text{ m}^3/\text{s}$) et plus qui passent par l'évacuateur.

2120 Ici, c'est un graphique, je vais essayer d'expliquer le graphique un petit peu, rapidement, c'est un peu lourd, il est pas très clair, alors en ordonnée, vous avez le débit ici qui passe l'évacuateur; alors il y a un quatre cents mètres cubes ($400 \text{ m}^3/\text{s}$) qui passe par la centrale et ce que vous voyez ici, c'est un exemple de débit théorique qui passerait par l'évacuateur durant la fraie du poisson. Alors ici, vous avez le débit en mètres cubes.

2125 Vous avez le moment où la fraie commence. On considère que la fraie commence quand l'eau atteint neuf degrés (9°C). Alors à partir de ce moment-là, on calcule une période, en utilisant une équation qui tient compte de la température de l'eau, on peut savoir pendant combien de temps la fraie dure et donc, établir une période.

2130 Donc ce qui se passe, on regarde, au moment où la fraie commence, on regarde quel est le débit, c'est un automate qui fait ça, c'est un automate qui fait ça au site, et ici dans l'exemple, le débit est à cent quarante mètres cubes ($140 \text{ m}^3/\text{s}$). Alors le débit descend durant la période de fraie qui commence ici, et lorsque la période de fraie termine, il est à soixante-cinq mètres cubes ($65 \text{ m}^3/\text{s}$); donc plus que cinquante mètres cubes ($50 \text{ m}^3/\text{s}$), donc on n'a pas eu à mettre de débit réservé, parce qu'il y avait plus d'eau que cinquante mètres cubes ($50 \text{ m}^3/\text{s}$).

2135 Maintenant, ce qui risque d'arriver plus souvent, c'est un scénario où il y a beaucoup d'eau au début et pas assez à la fin pour maintenir les superficies mouillées. Donc on a encore notre graphique théorique. Ici, la fraie commence encore à neuf degrés (9°C), mais quand le débit, ici par exemple, est à quatre-vingt-dix mètres cubes ($90 \text{ m}^3/\text{s}$). Alors ici, la fraie va commencer quand l'eau atteint neuf degrés (9°C) encore, le débit est à quatre-vingt-dix

2140 ($90 \text{ m}^3/\text{s}$), et la période de fraie s'étend jusqu'à une date quelconque, peu importe, et se termine quand le débit, théoriquement, serait plus bas que la valeur de cinquante mètres cubes ($50 \text{ m}^3/\text{s}$).

2145 Donc à partir du moment où, dans le tronçon, il y a plus le cinquante mètres cubes ($50 \text{ m}^3/\text{s}$) qui vient de façon naturelle, dans le tronçon court-circuité, on ouvre les vannes et on maintient le débit à cinquante mètres cubes ($50 \text{ m}^3/\text{s}$) jusqu'à la fin de la reproduction, c'est-à-dire quand les alevins sont éclos et qu'ils dévalent vers l'aval.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2150 Sauf que c'est pas, en regard de la demande de Faune Québec, le début de la fraie est pas à cinquante ($50 \text{ m}^3/\text{s}$); il y a une période – vous, vous dites, quand ça commence à descendre en bas de cinquante ($50 \text{ m}^3/\text{s}$), là vous ouvrez les vannes pour garder à un niveau de cinquante ($50 \text{ m}^3/\text{s}$), mais si je comprends bien de ce que nous expliquait monsieur Houde,

2155 c'est que quand la fraie commence, elle est à un autre niveau, je vois pas à combien, mais donc

la demande, c'est: est-ce qu'on peut garder le même niveau que quand la fraie commence, et non pas le limiter à cinquante mètres cubes (50 m³/s), ou soixante (60 m³/s), ou vingt (20 m³/s).

2160 C'est ça que je comprends, monsieur Houde? Donc dans ce graphique-là, elle commence à quatre-vingt-dix (90 m³/s), quelque chose comme ça?

PAR M. JEAN-CHRISTOPHE GUAY:

2165 En fait, ce qui déclenche la fraie, c'est la température de l'eau. Donc ici, dans le cas de la figure qu'on a ici, c'est neuf degrés (9°C) et effectivement, comme vous dites, il y a un débit réservé, pas réservé, un débit de quatre-vingt-dix mètres cubes (90 m³/s) par l'évacuateur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2170 Alors est-ce qu'on peut penser garder, quand la fraie commence, de garder le même débit durant la période de fraie.

PAR M. JEAN-CHRISTOPHE GUAY:

2175 En nature, les fluctuations qu'on a sont fréquentes, c'est souvent dans une baisse, les œufs sont pondus et puis il y a une baisse de façon naturelle, mais ceci étant dit, la valeur de cinquante mètres cubes (50 m³/s) est une valeur maximale qui a été déterminée, choisie par Hydro-Québec, et lors d'un atelier où il y avait des gens entre autres de la FAPAQ et aussi il y avait une présence des gens du MPO, qui ont pas entériné la décision, je tiens à le spécifier, 2180 mais on s'est dit qu'avec cinquante mètres cubes (50 m³/s) et un suivi de ce qui se passe dans les habitats résiduels, s'il devait y avoir des aménagements à faire, dans la mesure où les habitats résiduels seraient menacés, il pourrait y avoir des aménagements qui seraient faits en plus du débit réservé de cinquante mètres cubes (50 m³/s).

2185 Donc on pourrait par exemple boucher certaines cuvettes ou mettre des épis pour que l'eau coule dans une direction, pour toujours s'assurer que s'il y a un dépôt d'œufs dans les habitats de fraie qu'il pourrait y avoir certaines années, qu'il soit toujours recouvert d'eau, pour pas que les œufs s'assèchent.

2190 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Boula, je sais que vous avez précisé, c'est vous qui avez précisé, ou c'est monsieur Houde, que vous étiez, oui, présent à la rencontre, mais vous étiez pas nécessairement d'accord avec le cinquante mètres cubes (50 m³/s), et pourquoi?

2195

PAR M. DOMINIC BOULA:

2200 Bien en fait, ce qu'il faut préciser, c'est que la proposition du scénario cinquante mètres cubes (50 m³/s), un mètre cube (1 m³/s) versus les déversements qui sont faits, c'est une mesure pour protéger la ressource.

2205 S'il y a des œufs qui sont déposés, ça c'est aussi une hypothèse parce qu'on sait pas s'il va effectivement y avoir des œufs de déposés à ces débits-là, lorsqu'il y a un déversement, lorsque le déversement arrête et qu'ils assurent le cinquante mètres cubes (50 m³/s), on sait pas non plus si les œufs qui auront été déposés à cent trente mètres cubes-seconde (130 m³/s) par exemple vont être vraiment protégés.

2210 Tout ça pour dire que c'est des mesures pour protéger la ressource en tant que telle, le poisson en tant que tel. Ce ne sont pas des mesures pour protéger l'habitat, c'est-à-dire on sait pas ça va être quoi la superficie mouillée, ça va être quoi les caractéristiques au niveau des vitesses, au niveau des niveaux d'eau, au niveau des superficies sur les habitats en tant que tels.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215 Mais est-ce que ça se détermine, est-ce que vous êtes à même de dire, bon, une frayère de ce type-là, avec telle utilisation actuellement par la ressource, il faut absolument qu'il y ait un débit régulier ou je sais pas, moi, s'il y avait pas de barrage, actuellement il y en a des variations durant la période de fraie des débits qui sont causées, mais ils sont moins importants?

2220 Est-ce qu'il y a moyen de déterminer de façon plus précise quelles sont les conditions maximales pour que la fraie se déroule bien, y compris la période d'alevinage?

PAR M. DOMINIC BOULA:

2225 En fait, pour répondre à votre seconde question, oui, il y a des fluctuations de débits naturelles en conditions actuelles; tout à fait, il y a des variations de débits. Il y a des utilisations plus ou moins grandes qui sont faites en fonction des débits, des années, des conditions. Ça, c'est la réalité, c'est ça actuellement.

Maintenant, votre première question était?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2235 Est-ce qu'il y a moyen de déterminer des conditions maximales, optimales.

PAR M. DOMINIC BOULA:

2240 En fait, on a eu des discussions avec le promoteur, on est dans un secteur qui est difficile de déterminer, de modéliser précisément, je parle le tronçon court-circuité de Rapides-des-Cœurs, il est difficile d'établir quelles vont être les vitesses, les niveaux d'eau à un endroit précis, avec un débit X. Parce qu'il y a des difficultés d'ordre technique, de terrain qui rendent le travail, la bathymétrie par exemple, c'est difficile à faire. Donc il est difficile de modéliser ça.

2245 Par contre, et ça, c'est une de nos questions qu'on a demandées, actuellement il y a cette proposition-là, il y a différentes techniques ou statistiques pour déterminer quel serait le débit à accorder à telle période de l'année, dans telle région par exemple, comme la méthode écohydrologique, pour savoir quel débit devrait être laissé.

2250 Le promoteur a fait l'exercice avec cette méthode écohydrologique là, mais il arrive avec des débits qui sont trop élevés pour atteindre les objectifs visés par le projet.

2255 Donc nous, dans notre question, on a demandé, parce qu'il y a différents, même s'il y a pas de méthode proprement dite qui peut être appliquée dans ce cas-ci, il y a quand même, il y a peut-être des outils qui peuvent, il y a sûrement une démarche qui a été faite, c'est quoi les débits les plus faibles qu'on a rencontrés, on a tu des photos aériennes, on a un petit peu de bathymétrie, on peut peut-être protéger certains secteurs ou pas.

2260 Peut-être que c'est pas possible, peut-être que c'est pas efficace, peut-être qu'on va protéger une quantité minimale d'habitats, donc ça vaudra peut-être pas la peine justement d'assurer un débit réservé ou une autre action. Là on parle de débit réservé, mais ça pourrait être une autre action.

2265 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais si on comprend que c'est difficile à évaluer, le niveau maximal, le niveau optimal c'est-à-dire pour la fraie et l'alevinage, est-ce qu'il est pas mieux – d'abord, est-ce qu'il y a un suivi qui va se faire ou est-ce qu'il est pas mieux de dire tout de suite, on va remplacer.

2270 **PAR M. DOMINIC BOULA:**

2275 Bien actuellement, nous, on considère qu'avec la proposition, tous les habitats qui sont dans le tronçon court-circuité, confirmés et potentiels, sont détruits. Comme ça, c'est une mesure de sécurité; dans le doute, on considère qu'ils sont perdus. Donc on va demander, et il y a des propositions de faites actuellement, aussi, les habitats confirmés sont actuellement déclarés dans l'étude d'impact comme étant effectivement perdus, vont devoir être compensés.

2280 Comme ça, on s'assure que même si le débit donné ne fonctionne pas ou ne permet pas une certaine protection, bien, on a quand même cette perte-là.

Maintenant ce qu'il manque, c'est plus au niveau de la justification. Il faut comprendre que lorsqu'on analyse une question de débit réservé, tout est basé sur l'importance qu'on accorde aux habitats qui sont là, et là, on a quand même des frayères confirmées pour une espèce valorisée, d'une superficie peut-être autour de mille deux cents mètres carrés (1200 m²) confirmée et deux mille quelques de potentielle, donc autour de quatre mille mètres carrés (4000 m²) pour une espèce valorisée, donc c'est certainement des habitats moins utilisés qu'à l'aval, qui ont un moins grand intérêt, mais à notre avis, c'est des habitats qui sont quand même importants.

2285

Donc on a demandé justement des justifications techniques, biologiques, et naturellement économiques parce que c'est une variable.

2290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Boula.

2295

PAR LA COMMISSAIRE:

Excusez, par compensation, vous parlez de quoi? Est-ce que ce qui a été présenté par Hydro-Québec comme mesures de compensation des frayères, est-ce que c'est ce que vous entendez?

2300

PAR M. DOMINIC BOULA:

Oui, ce qu'on entend par compensation, c'est des réaménagements d'habitats perdus. Lorsqu'on parle d'atténuation, c'est des moyens pour éviter que des pertes soient causées.

2305

Donc les propositions faites par Hydro-Québec, ce sont des mesures, les aménagements que madame faisait état tout à l'heure, c'est des mesures de compensation.

2310

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Houde, je pense que vous aviez quelque chose à rajouter.

2315

PAR M. LOUIS HOUDE:

Bien, quand on fait référence à la difficulté d'évaluer les caractéristiques techniques de ce tronçon-là qui est court-circuité, monsieur Boula en a parlé aussi, c'est sûr que c'est en régime torrentiel, c'est difficile de faire des travaux terrain. Bon, on a reconnu que cette caractérisation-là pouvait être faite a posteriori, après que le tronçon soit presque à sec, dans le fond.

2320

2325

Parce que par exemple, quand on parlait tout à l'heure de poissons ou d'un débit réservé, ou d'actions qui pouvaient être faites quand dans le cas d'un déversement, il y a des poissons qui peuvent se retrouver dans des "pools" isolés, ça pourraient être la création de canaux pour relier justement ces "pools"-là, pour permettre la circulation du poisson. Peut-être qu'un débit réservé d'un mètre cube-seconde ($1 \text{ m}^3/\text{s}$) ne permet pas de rejoindre ces petits "pools"-là qui seraient isolés. On va le savoir après.

2330

Ça va aussi pour les sites qui pourraient être utilisés, on sait pas où l'eau va couler à dix-vingt-cinquante ($10 \text{ m}^3/\text{s}$ - $20 \text{ m}^3/\text{s}$ - $50 \text{ m}^3/\text{s}$) ou cent mètres cubes-seconde ($100 \text{ m}^3/\text{s}$), parce que c'est assez large aussi comme tronçon, donc a posteriori, on va le savoir et là, c'est prévu par le promoteur de faire des actions dans ce sens-là, soit peut-être de recanaliser, diriger les eaux ou optimiser son parcours.

2335

PAR LA COMMISSAIRE:

Donc ce que je comprends, c'est que les mesures qui sont prévues, vous trouvez que c'est suffisant pour permettre de protéger la ressource?

2340

PAR M. LOUIS HOUDE:

2345

À notre sens, oui. Parce que je l'ai dit tout à l'heure, en termes de mesures de conservation, on essaie le plus possible de protéger le résultat d'une fraie, s'il y a une fraie. Mais on n'encourage pas la fraie à cet endroit-là, parce qu'on est quand même dans des habitats marginaux, sous un régime hydrologique qui peut être très variable. La centrale va se servir en premier, ce qui reste va passer là-dedans.

2350

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup.

2355

Comme l'heure avance, il est quatre heures (4 h) et on reprend ce soir à sept heures (7 h), on voulait commencer tout de suite sur la question du mercure, maintenant je vais attendre peut-être en début d'audience ce soir, parce qu'il me reste une intervention aussi. On verra si on est capable, d'ici un quart ($\frac{1}{4}$) d'heure de le faire mais sinon – c'est parce que je voudrais qu'on prenne notre temps sur le mercure, aussi, ça fait qu'on le fera en début d'audience ce soir, si ça vous convient.

2360

2365

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JOHN BURCOMBE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2370

Alors j'inviterais un participant, monsieur John Burcombe. Alors monsieur Burcombe, allez-y, première question.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2375

Oui, pour continuer un peu dans la section de la justification, où on indique, c'est plutôt la section E.4, à la page 1-4, sur le coût de réalisation, alors on nous fournit certains chiffres, mais jamais le chiffre, on le sait par kilowattheure.

2380

Est-ce qu'on peut nous fournir ce sera quoi le coût par kilowattheure pour chaque aménagement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2385

C'était une de mes questions aussi, monsieur Burcombe. Alors combien va coûter l'électricité au kilowattheure produite par ce projet-là.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2390

Alors actuellement, on évalue de l'ordre de huit (8 ¢/kWh) à neuf sous le kilowattheure (9¢/kWh), le coût de l'énergie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2395

C'est beaucoup, en regard de d'autres projets qu'on a vus depuis quelques années.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2400

C'est à un prix qui est dans le marché actuel. Si vous regardez les appels d'offres qui ont été lancés par Distribution dernièrement, il y a eu un quatre cents mégawatts (400 MW) qui a été lancé dernièrement pour du court terme, et on a eu sept point huit sous (7,8 ¢/kWh).

2405

Et puis si vous faites la comparaison avec l'éolien, parce qu'il faut bien voir que l'énergie éolienne et l'énergie hydroélectrique, c'est deux (2) énergies qui se comparent, c'est deux (2) énergies renouvelables, il y en a une qui est intermittente, l'éolien, mais l'hydraulique pourrait aussi être intermittent s'il y avait de l'eau ou pas d'eau, et on est rendu, à l'éolien, pratiquement, si on tient compte de l'équilibrage, donc ce qu'il faut faire, il faut jumeler avec un réservoir hydraulique par exemple, on est rendu à pratiquement dix sous du kilowattheure (10 ¢/kWh).

Et actuellement, le prix du marché est de l'ordre de neuf sous (9 ¢/kWh).

2410

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je comprends toute la question de l'évolution des marchés, des ventes et tout ça, des disponibilités ou pas.

2415

D'abord, est-ce que le fait qu'il risque d'y avoir peu de disponibilité influe sur le coût?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2420

Tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et j'essaie de me replacer dans le contexte, bon, il y a deux ans et demi (2 ½), on a fait le projet de Grand-Remous à Mercier où, pour Hydro-Québec Production, le barrage, la construction, le projet de construction n'était pas intéressant à plus de quatre sous du kilowattheure (4 ¢/kWh). Il y a un an, on fait Péribonka, où la production de cet ouvrage-là n'est pas intéressante pour Hydro-Québec Production au-delà de six cents du kilowattheure (6 ¢/kWh).

2425

2430

On arrive un an plus tard et là, c'est rendu sept (7 ¢/kWh) et huit (8 ¢/kWh), pourtant pour un projet qui serait mis en marché en même temps que Péribonka, 2008.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2435

Ce qui fait la différence, pour construire ces aménagements, il faut faire beaucoup d'infrastructures; ça, forcément, ça rehausse le coût.

À Péribonka, on a quand même une infrastructure qui est relativement plus lourde mais plus simple. C'est un barrage avec une centrale. Là, on a plusieurs tronçons qu'il faut fermer, des évacuateurs, la centrale, un canal de fuite dans Chute-Allard qui est assez long.

2440

Mais je pense qu'il faut pas non plus, je pense qu'il faut pas penser que c'est un coût exorbitant; c'est un coût qui correspond au coût du marché.

2445

La deuxième chose que je veux dire, c'est que quand on a fait l'évaluation de ce coût, il faut bien voir qu'il faut pas comparer ce coût à des coûts qu'on mettrait de l'avant par exemple quand on parlait, vous savez, quand on parlait des dérivations, Portneuf, Sault aux Cochons, Manouane, on parlait de trois sous (3 ¢/kWh).

2450

Il faut bien se mettre qu'aujourd'hui, on est dans un contexte où on calcule le prix de nos projets sous forme de ce qu'on appelle les annuités constantes. C'est-à-dire pendant la période de remboursement, de cinquante (50) ans, la vie utile qu'on met pour le remboursement de nos prêts, on va avoir une annuité constante.

2455

Alors ce qui pouvait apparaître très peu cher il y a une décennie, aujourd'hui on parle d'un coût moyen. Je peux vous faire un petit graphique, si vous voulez, pour vous expliquer la façon.

2460

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y.

Ça va, monsieur Burcombe?

2465

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui. Parce que je me demande comment le prix – pour Toulnostouc, on ne peut pas même excéder trois sous du kilowattheure (3 ¢/kWh), Hydro-Québec nous a dit, si le projet coûte plus que trois sous (3 ¢/kWh), on s'intéresse pas.

2470

Alors maintenant, on parle de neuf sous (9 ¢/kWh). Il y a des grands changements, c'est un peu difficile à comprendre, franchement.

2475

PAR LA PRÉSIDENTE:

Effectivement, c'est ça que j'essaie de comprendre aussi, pourquoi c'est intéressant. Et surtout que, je le rappelle, le projet de Péribonka était à six (6 ¢/kWh) et il va être en fonction la même année que le projet qui est à l'étude aujourd'hui.

2480

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ici, on a les cents par kilowattheure et puis ici, on a la durée, par exemple on a cinquante (50) ans.

2485

Donc il y a une décennie en arrière, le calcul, on était dans une situation inflationniste, c'est-à-dire qu'on calculait nos projets et la comparaison, on calculait toujours nos projets avec des annuités. Parce qu'un projet, pour calculer un projet, on tient compte de la production pendant les cinquante (50) ans, on tient compte des frais financiers, des intérêts, de l'inflation, enfin bref, tous ces facteurs rentrent en ligne de compte, les taxes qu'on paie au gouvernement pour garantir nos emprunts, alors tout ça, c'est des facteurs qui rentrent dans le calcul de ce qu'on appelle une annuité.

2490

2495 Alors il y a une décennie, on calculait ça sous forme d'annuité croissante, c'est-à-dire qu'on prenait un projet, on va prendre par exemple, je voudrais prendre l'exemple simplement des dérivations, alors on avait un projet qui était à trois cents (3 ¢/kWh) et puis sur la vie de l'ouvrage, on se plaçait dans un système inflationniste, et puis on avait un projet qui montait, peut-être, on va mettre neuf cents (9 ¢/kWh) ici. Donc on partait à trois cents (3 ¢/kWh) et on faisait la comparaison des différents projets qu'on avait en comparaison de ça, parce qu'on était dans un système inflationniste, on savait pas qu'est-ce qui s'en venait.

2500 Ça fait une dizaine d'années, l'inflation est à peu près stagnante à deux pour cent (2 %). Alors qu'est-ce qu'on fait, aujourd'hui on fixe l'inflation et on calcule le coût moyen du projet sous forme d'une annuité qui va être constante pendant les cinquante (50) ans de la durée d'amortissement de l'ouvrage.

2510 Donc les différentes dérivations à l'époque, peut-être que leur valeur en annuité constante, c'était cinq sous (5 ¢/kWh). Alors aujourd'hui, on dit, Chute-Allard, Rapides-des-Cœurs, c'est une annuité constante qui varie entre huit (8 ¢/kWh) et neuf sous (9 ¢/kWh), et c'est une annuité constante qui est, actuellement, dans le prix du marché.

2515 On pourrait avoir des projets, par exemple il est probable que si – c'est une hypothèse, c'est pas du tout, me demandez pas de vous en faire la démonstration mathématique, mais on pourrait avoir un projet par exemple qu'on a abandonné, de très grande capacité, qui lui pourrait être à cinq sous (5 ¢/kWh) en annuité constante. Mais pour l'instant, ce genre de projet, il est pas à portée de nos trois (3) critères, il y a des raisons sociales, ou environnementales, ou économiques qui font qu'on peut pas le réaliser.

2520 Donc le premier projet qu'on peut réaliser, tout de suite demain matin, c'est celui-là et il est entre huit (8 ¢/kWh) et neuf sous (9 ¢/kWh).

2525 Et les projets, par exemple le projet Eastmain, est probablement un projet qui va avoir une annuité constante beaucoup inférieure, puisque avec la dérivation d'une rivière, on va alimenter trois (3) centrales existantes. Donc on n'a même pas à faire d'investissements au niveau des turbines, les turbines sont là, elles peuvent tourner à plus grande capacité, donc on va avoir peut-être un sept térawattheure (7 TWh) qui aura un coût qui sera bien inférieur à huit (8 ¢/kWh) ou cinq sous (5 ¢/kWh).

2530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Votre deuxième question, monsieur Burcombe.

2535 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Oui. Alors c'est toujours sur ce sujet, est-ce que le coût de transport est inclus dans ce huit (8 ¢/kWh) à neuf sous le kilowattheure (9 ¢/kWh) ou comment l'aspect transport est pris en compte dans le calcul des coûts.

2540

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

2545 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Non, le coût de transport pour l'instant est pas pris en compte, mais vous voyez quand même qu'on a une variation, entre huit (8 ¢/kWh) et neuf sous (9 ¢/kWh).

2550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'ailleurs on a de prévu, on a demandé, monsieur Burcombe, une présentation pour le coût de la ligne et du poste, que je vais demander probablement ce soir, parce que c'est quand même un sujet où on va avoir à aborder plusieurs aspects, donc je vais attendre peut-être ce soir pour la faire présenter, ce qui fait qu'on pourra faire le lien avec ça.

2555

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Et un autre élément dans les coûts, les coûts des compensations, est-ce que ça, c'était inclus?

2560

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

Oui, les coûts de compensation sont inclus dans le coût que monsieur Arnaud vous a mentionné tantôt.

2565

PAR LA PRÉSIDENTE:

On comprend des coûts de compensation pas les mesures de compensation, mais les compensations, c'est-à-dire les fonds de compensation?

2570

PAR M. PAUL-ROLAND JEANTY:

Les deux (2).

2575

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord, merci.

2580 **PAR LA COMMISSAIRE:**

J'aurais une dernière question.

2585 Vous avez mentionné, je reviens à la question des poissons, que bon, la mise en eau des biefs entraînerait une augmentation de la productivité. Bon ça, ça sous-entend, naturellement, que des habitats sont modifiés, se recréent, donc les herbiers aquatiques vont finir par occuper une bonne partie de la superficie, mais au niveau de la création de ces habitats-là, sur quoi vous comptez pour la création de ces habitats?

2590 Parce que la charge sédimentaire, elle n'est pas très forte, sur quoi vous comptez pour recréer les habitats qui seraient propices à augmenter la productivité comme ça des poissons.

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

2595 Oui, je pourrais peut-être faire une petite présentation justement sur la question des herbiers, et ce qui nous a été très utile entre autres, c'est ce qu'on a vu dans Grand-Mère, aussi, qui nous laisse présager...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2600

Combien de temps?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

2605

Quatre (4) acétates, cinq (5) acétates. Trois (3) acétates.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2610 Non, moi je vous dis, le nombre d'acétates, ça a pas d'importance, cinq (5) minutes, ça va?

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

2615

Cinq (5) minutes, c'est beau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour qu'on ait le temps de continuer de questionner éventuellement les personnes.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR SUR LES HERBIERS

2620

PAR Mme CÉLINE BELZILE:

En fait, peut-être un acétate, au fond, et ça va résumer.

2625

Alors les herbiers aquatiques, en ce moment, dans les conditions actuelles, on a peu d'herbiers aquatiques, on a autour de huit hectares (8 ha) de superficie, c'est ce qu'on a inventorié.

2630

Pourquoi on a si peu d'herbiers aujourd'hui et pourquoi on pense qu'en conditions futures, on en aura plus, bien, c'est surtout le changement d'écoulement qui va nous permettre de créer des nouveaux milieux, en fait des eaux stagnantes qui vont pouvoir permettre donc l'établissement de ces herbiers aquatiques là. C'est la première condition, c'est vraiment la création des deux (2) biefs.

2635

Ce qu'on a aujourd'hui, qui limite beaucoup, c'est que dans les deux (2) secteurs amont et de Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs, ce sont des secteurs d'écoulement rapide, quand même, et la gestion aussi du réservoir Gouin a une certaine influence, parce qu'en plus de l'écoulement rapide, actuellement, qui ne permet pas donc aux herbiers aquatiques de s'installer facilement, à part dans les zones abritées, c'est qu'il y a une gestion hivernale, il y a beaucoup plus de débits qui sont déversés en hiver, justement pour répondre aux centrales qui sont en aval, et cette gestion-là et ces fluctuations-là ne permet pas l'établissement de la végétation riveraine. C'est comme s'il y avait une partie qui était arrachée par ces fluctuations rapides là en hiver, entre autres.

2645

Il y avait aussi une question par rapport au flottage du bois; ceci dit, le flottage du bois est arrêté depuis à peu près une dizaine d'années, on pense qu'actuellement, on est dans une période de transition justement pour la reconstitution des herbiers.

2650

Alors en conditions futures, qu'est-ce qui va se passer, on va créer donc deux (2) zones avec des niveaux d'abord très stables – ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il n'y a pas de marnage dans nos deux (2) biefs, c'est pour ça qu'on appelle ça des biefs, alors cette stabilité des niveaux va permettre donc à tous les semenciers de se fixer, il y aura donc un écoulement qui est lent, avec des zones d'eaux qui sont stagnantes.

2655

On aura aussi des dépôts, quand même, mais des dépôts de sable dans les biefs qui seront très proches des rives; il y aura pas beaucoup de transport central, parce que le courant est lent, mais il reste qu'il va se créer des hauts-fonds et c'est un peu ce qu'on a vu à Grand-Mère, en pied de talus, dans les hauts-fonds, il y a énormément d'herbiers aquatiques qui se sont reconstitués.

2660

2665 Et donc, on aura aussi, il y a une carte qui est intéressante, celle qu'on vous a déposée sur les zones d'eaux peu profondes, comme on crée beaucoup de superficie d'eaux peu profondes, c'est-à-dire entre zéro (0 m) et deux mètres (2 m), et que ces eaux-là sont lentes, on va créer aussi beaucoup de baies abritées, et ces baies-là abritées vont permettre l'établissement de l'herbier.

2670 Et enfin, ce qui est très bien aussi, c'est qu'en amont, dans la plaine de Wemotaci, donc à l'amont de nos ouvrages, entre autres il va y avoir un bel espace pour les semences, les graines, parce que c'est déjà un habitat, un milieu humide, un habitat aquatique, un milieu humide et donc, ces graines-là vont pouvoir migrer entre autres dans le bief de Chute-Allard. Et dans Chute-Allard, entre autres, on pense qu'il y aura vraiment une bonne capacité de reconstitution des herbiers.

2675 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Maintenant, la seule question que j'ai, c'est par rapport, vous dites qu'il y a des dépôts sablonneux, mais les herbiers, ça se constitue aussi avec d'autre chose que du sable; ça prend des matières fines pour la création. Sur quoi vous comptez?

2680 **PAR Mme CÉLINE BELZILE:**

Oui, on a du sédiment fin, mais en faible quantité, parce que la plupart des sédiments fins vont être trappés surtout dans la plaine de Wemotaci.

2685 Mais ce qu'on a vu, en fait c'est ça qui est intéressant, ce qu'on a vu dans le réservoir de Grand-Mère, c'est qu'il y a des grandes languettes de sable qui sont colonisées par les herbiers aquatiques. Et c'est entre autres basé sur ces observations terrain là qu'on a été capable aussi d'extrapoler les superficies d'herbiers aquatiques.

2690 Mais il y a quand même un mélange de sable et un peu de substrats fins, aussi.

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci beaucoup.

2695

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on va prendre une petite pause, en fait jusqu'à dix-neuf heures (19 h) ce soir, et on va reprendre avec la suite.

2700

Et effectivement, comme j'ai dit tout à l'heure, on va traiter entre autres la question du mercure, la question de la sécurité aussi, de certains aspects aussi concernant le site

d'enfouissement sanitaire, je le dis pour les personnes-ressources. Et naturellement, le questionnement des gens aussi.

2705

Alors merci, à ce soir.

2710

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 SEPTEMBRE 2004 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2715

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2720

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.